

LE PALAIS LÉGISLATIF
DE QUÉBEC

ERNEST GAGNON

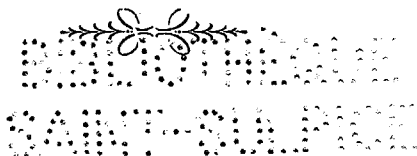
LE

PALAIS LÉGISLATIF

DE

QUÉBEC

(GOVERNMENT BUILDINGS IN QUEBEC)



QUÉBEC

C. DARVEAU, IMPRIMEUR & PHOTOGRAVEUR

80-84, rue de la Montagne

—
1897



PALAIS LÉGISLATIF



AU LECTEUR

Le nom officiel de l'édifice dont on va lire la description est : " Hôtel du Gouvernement." Ce n'est que par extension que le nom de " Palais Législatif," donné tout d'abord à la façade principale de ce bâtiment, est employé maintenant pour désigner l'édifice tout entier.

Les " notes " qui suivent sont reproduites presque sans modifications d'un document de la Législature de Québec. Elles sont écrites dans le style ordinaire des livres bleus, et l'on y chercherait vainement

des coups d'aile. Nous croyons cependant qu'elles sont intéressantes à plus d'un point de vue.

A la suite de ces notes, on trouvera un article qui a une toute autre allure. C'est une simple " fantaisie ; " mais, sous sa forme gaie et légère, cet écrit contient des renseignements historiques qui, pour n'être pas tous inédits, n'en sont pas moins précieux.

Notes et article sont dus à la plume de M. Ernest Gagnon.

La traduction en langue anglaise est de M. Crawford Lindsay.



NOTES

SUR

LA PROPRIÉTÉ DE

L'HOTEL DU GOUVERNEMENT

A QUÉBEC

LE TERRAIN

Le terrain sur lequel a été construit l'Hôtel du Gouvernement, à Québec, faisait autrefois partie du fief Saint-François, dont la création en terre noble et la première concession, par la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Jean Bourdon, remonte au 10 mars de l'année 1646, sous le gouvernement de M. de Montmagny.

Ce terrain est situé immédiatement au nord-ouest de la Grande-Allée, à proximité de la porte Saint-Louis, dans la partie de la

ville appelée Quartier Montcalm (*extra muros*), et porte le numéro 4436 du cadastre officiel de ce quartier.

Sa superficie est de 251,763 pieds, mesure anglaise. Il fut acheté du gouvernement du Canada, par la province de Québec, le 14 août 1876, sous le gouvernement De Boucherville, au prix de \$15,000, spécialement pour y ériger l'édifice de la Législature et des Départements publics. On l'appelait alors *Garrison Cricket Field*.

Ce terrain était autrefois borné au nord-est par la rue Saint-Eustache. La portion de cette rue qui touchait ainsi au terrain de l'Hôtel du Gouvernement a été cédée, il y a quelques années, par la corporation de la cité de Québec, au gouvernement de la Province, à certaines conditions. Elle forme aujourd'hui l'allée dite de la Fontaine, et court parallèlement à la façade du Palais Législatif, entre la Grande-Allée et la rue Sainte-Julie. Elle touche à la base même de la fontaine dédiée aux races aborigènes de l'Amérique du Nord qui fait face à l'entrée d'honneur du Palais.

A la superficie du lot numéro 4436 du quartier Montcalm, il faut donc ajouter la superficie de cette portion de la rue Saint-Eustache qui est devenue l'allée de la Fontaine, pour avoir l'aire totale du terrain appartenant à la Province qui est à l'usage immédiat de l'Hôtel du Gouvernement. Ainsi le terrain du Palais Législatif et des Départements publics formant le lot numéro 4436 a une superficie de 251,763 pieds carrés.

Le terrain de l'allée de

la Fontaine, contigu
au précédent, (autre
propriété provinciale)

a une superficie de... 18,000 " "

Ce qui donne le chiffre

total de.....269,763 pieds carrés.

Les terrains situés à droite et à gauche de l'avenue Dufferin, appartiennent en majeure partie au gouvernement fédéral.

On a fait des plantations d'arbres qui augmentent chaque année en intérêt et importance sur les terrains de l'Hôtel du

Gouvernement. On y voit des ormes, des chênes, des érables, des peupliers, des marronniers, des tilleuls, une jolie variété de bouleaux et quelques massifs d'épinettes. On se propose de compléter ces plantations et d'y faire figurer toutes les essences de la forêt canadienne.

Tout auprès de l'édifice et de la fontaine, des massifs de fleurs, disposés çà et là au milieu du gazon, étalent aux regards leurs couleurs variées.

Les lits de fleurs des parterres de l'Hôtel du Gouvernement, sont, dans la belle saison, une des "attractions" de la ville de Québec. C'est M. Chollet, jardinier au château de Spencer-Wood, qui a inauguré cette culture artistique.

DONNÉES GÉNÉRALES RELATIVES A L'ÉDIFICE.

L'édifice érigé sur le lot numéro 4436 du quartier Montcalm ci-haut indiqué, et que nous désignons sous le nom de "Hôtel du Gouvernement," est un palais de forme quadrangulaire avec cour intérieure, sail-

lies aux angles, pavillons au centre de chacune des façades secondaires, et un campanile flanqué d'avant-corps au centre de la façade principale.

La partie de l'édifice qui donne sur l'avenue Dufferin (corps principal) est occupée par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative ; on la désigne plus spécialement sous le nom de " Palais Législatif."

Les trois autres côtés de l'édifice sont appelés " Départements Publics ;" ils font face, respectivement, à la Grande-Allée, à la rue Saint-Augustin et à la rue Sainte-Julie. On y a installé les bureaux de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, du Conseil Exécutif, du procureur - général, du secrétaire provincial ; les départements du Trésor, de l'Agriculture, de la Colonisation et des Mines, des Travaux publics, des Terres, Forêts et Pêcheries, de l'Instruction publique ; la bibliothèque de la Législature, le bureau de l'imprimeur de la reine, etc.

Chacune des façades du bâtiment a 300

pieds de longueur ; mais, en tenant compte des saillies des angles, des avant-corps et du campanile, la ligne du contour extérieur atteint un développement de 1405 pieds. La ligne du contour intérieur (donnant sur la cour) est de 857 pieds.

La superficie de la cour qu'entourent les quatre pans de l'édifice est de 37,800 pieds.

Le corps principal (Palais Législatif) a une largeur minima de 60 pieds, et une largeur maxima de 107 pieds et demi. Ses murs extérieurs ont une hauteur de 60 pieds, du niveau du sol à la corniche. La hauteur du faite, au-dessus de ce même niveau, est de 77 pieds.

La tour du campanile a 122 pieds de hauteur à la corniche, et 153 pieds au sommet du comble. La crête, avec le couronnement en fer qui la surmonte, a une hauteur de 19 pieds ; ce qui forme une hauteur totale de 172 pieds, de la base de la tour au sommet du couronnement.

Les trois côtés du bâtiment occupés par les départements publics, ont une largeur

minima de 47 pieds 6 pouces, et une largeur maxima de 57 pieds 6 pouces. Les murs extérieurs ont, à la corniche, la même hauteur sur chaque façade, 60 pieds. Les pavillons de centre ont 72 pieds de hauteur à la corniche, et 103 pieds au sommet du comble.

L'édifice entier a un soubassement ou sous-sol, un rez-de-chaussée en bossage à refends, et deux autres étages séparés par un bandeau continu et surmontés d'un grand entablement ionique. Le soubassement est en grès vert ; le rez-de-chaussée et les étages supérieurs sont en pierre de taille de Deschambault.

Un comble mansard, couvert en tôle galvanisée, avec ornements en zinc repoussé, complète l'extérieur de l'édifice.

PLANS, DEVIS ET CONTRATS.

Le projet d'ensemble de ce vaste édifice est dû à M. Eugène Taché, architecte, de même que les décorations des vestibules et des grandes salles de délibérations du Con-

seil Législatif et de l'Assemblée Législative, et l'ornementation, en sculpture et en incrustations, de l'intérieur et de l'extérieur de tout l'édifice.

La partie de l'Hôtel du Gouvernement qui, depuis l'année 1880, est occupée par les départements publics (façades donnant sur la Grande-Allée et les rues Saint-Augustin et Sainte-Julie) a été construite par messieurs Nicolas Piton et S.-X. Cimon, entrepreneurs, conformément à un contrat passé devant M. Cyrille Tessier, notaire, le 8 mai 1877, sous le ministère DeBoucherville, et suivant des plans et devis signés par M. Eugène Taché et M. Pierre Gauvreau. Ce dernier était alors l'ingénieur-en-chef du département des Travaux publics, et, comme tel, il était chargé de diriger la construction de l'édifice.

Commencés sous le ministère DeBoucherville, les travaux furent continués sous les ministères Joly et Chapleau. Le département de l'Agriculture et des Travaux publics fut installé dans le nouvel édifice le 1er sep-

tembre 1880 ; celui du Secrétariat provincial y fut transporté le 6 décembre de la même année. Les autres départements suivirent de près.

Les fondations du corps principal, donnant sur l'avenue Dufferin (Palais Législatif), furent construites par M. William-J. Piton (contrat du 18 août 1881, devant M. Jean-A. Charlebois, notaire, sous le gouvernement Chapleau), et l'entreprise majeure pour la construction de cette partie de l'édifice, d'après les plans et devis dressés et préparés par M. Eugène Taché et M. J.-B. Derome, fut donnée à monsieur Alphonse Charlebois, constructeur, par contrat du 9 février 1883, passé devant M. Cyrille Tessier, notaire, sous le gouvernement Mousseau.

C'est de la signature de ce dernier contrat que date la devise de la province de Québec :
" Je me souviens " ¹.

1. Les armoiries des provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont été " assignées " par mandat de Sa Majesté la Reine Victoria, daté de la Cour de Saint-James, le 26 mai 1868. Voici la

FAÇADE PRINCIPALE

DE

L'ÉDIFICE.

—
DÉCORATIONS EXTÉRIEURES.
—

Comme tous les architectes modernes, l'artiste qui a conçu le projet de cet édifice est un éclectique. Il a trop de goût, cependant, et il est trop instruit pour donner dans cette confusion de genres où l'on

description des armes de la province de Québec, telles que décrites dans ce mandat royal :

“ D'or, à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur, et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées.”

Ces armes reçurent, en 1883, l'addition de la devise “ Je me souviens,” qui résume si admirablement la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la Confédération.

M. Eugène Taché avait dressé le projet de la façade du Palais Législatif de Québec et y avait introduit les armes de la province avec cette devise : “ Je me souviens,” dont

s'égare souvent aujourd'hui,— confusion que l'on peut tolérer dans un édifice à destination ordinaire, mais qui devait être évitée dans un monument consacré aux labeurs patriotiques de la législation et au souvenir des fastes historiques de notre pays.

Le style de l'Hôtel du Gouvernement peut être appelé style renaissance française du XVII^e siècle. Car la renaissance des

il est l'auteur, et qui était alors inconnue. Les plans et devis préparés par M. Taché, architecte, M. J.-B. Derome, ingénieur, MM. Cousin, Trudelle, Saint-Michel et autres dessinateurs, servirent de base et furent annexés au contrat relatif à l'érection du Palais Législatif,—contrat qui fut passé devant M. Cyrille Tessier, notaire, le 9 février 1883, sous l'autorité d'un arrêté du Conseil Exécutif du 22 janvier de la même année, et signé par M. Alphonse Charlebois, entrepreneur de travaux, d'une part, et, de la part du gouvernement, par l'honorable Elisée Dionne et M. Ernest Gagnon, le premier comme commissaire et le second comme secrétaire du département des Travaux publics. Les parties signèrent aussi les plans annexés au contrat, sur lesquels étaient dessinées les armes de la province et la devise "Je me souviens." On peut donc dire que c'est à partir du 9 février 1883, date de la signature du contrat relatif à la construction de cette portion de l'Hôtel du Gouvernement qui est appelée le Palais Législatif, que cette devise : "Je me souviens" a revêtu un caractère officiel.

formes classiques s'est manifestée de diverses manières, en France, en Allemagne, en Italie, etc. ; puis ces manifestations se sont successivement modifiées et ont formé en quelque sorte des époques secondaires dans l'époque générale.

La façade principale du vaste carré de l'Hôtel du Gouvernement est remarquable par les belles proportions de sa tour centrale, dédiée à Jacques Cartier, par la pureté de lignes des avant-corps accolés à cette tour, —dédiés, l'un à Champlain, l'autre à Maisonneuve,—par l'élégance des pavillons des angles et par tout l'ensemble de l'ornementation.

Au rez-de-chaussée du campanile, ou tour centrale, se trouve l'entrée d'honneur par laquelle le Lieutenant-Gouverneur se rend au Conseil Législatif pour y rencontrer les membres des deux Chambres de la Législature, dans les grandes cérémonies officielles du commencement et de la fin de chaque session.

Au centre de l'entablement du portique

de l'entrée d'honneur sont sculptées, dans le calcaire de Deschambault, les armes de la province de Québec, avec la devise : " Je me souviens." Cet entablement est soutenu, de chaque côté, par des colonnes accouplées, d'ordre ionique, en granit vert poli de Quincy (Massachusetts), et par des pilastres accouplés correspondants, de même matière. A droite et à gauche de cette entrée principale se dressent des piédestaux engagés dans le soubassement en forme de contre-forts, qui attendent les statues des grands hommes de la génération actuelle et des générations de l'avenir. On a exprimé l'idée que l'accès devait en être interdit aux contemporains de leur vivant.

Les niches pratiquées dans la maçonnerie de la façade du campanile et des avant-corps de centre, devront contenir les statues de Jacques Cartier, le découvreur du Canada ; de Champlain, le fondateur de Québec ; de Maisonneuve, le fondateur de Montréal ; de Laviolette, le fondateur des Trois-Rivières ; de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-

Rivières, type accompli de l'ancien seigneur canadien ; puis celles du père de Brébeuf, le grand jésuite martyr, du père récollet Nicolas Viel, noyé par les Sauvages dans les rapides appelés depuis Sault-au-Récollet ; de Mgr de Montmorency-Laval, le premier évêque de Québec ; de M. Olier, le fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice et de la Compagnie de Notre - Dame de Montréal ; enfin celles de Frontenac, de Lévis, de Wolfe, de Montcalm, et de deux célébrités du dix-neuvième siècle : Lord Elgin et le colonel Charles-Michel de Salaberry.

Les armes de chacun des personnages dont on vient de lire les noms,—celles de leur famille ou celles de leur ville ou de leur institut,—sont sculptées dans la pierre, au-dessus de chaque niche. ¹ La disposition de

¹ On a aussi sculpté dans la pierre les devises de plusieurs de ces personnages. En voici quelques-unes : Laval : *Dieu ayde au premier baron chrestien* ; Montcalm : *Mon innocence est ma forteresse, et Draconis extincitor* ; Elgin : *Fuimus* ; Salaberry : *Force à superbe, mercy à foible*. La devise des Jésuites est : *Ad majorem Dei Gloriam* ; celle des Franciscains (Récollets) : *Absit mihi gloriari nisi in cruce D. N. J. C.* ; celle de la famille de Lévis : *Dieu ayde au second chrestien Lévis*.

ces niches et de ces statues indique une perception très nette des grandes lignes de l'histoire du Canada ; on remarque aussi dans leur distribution un parallélisme qui dénote une main sûre.

Dans les trumeaux de chaque étage et jusque sur les murs de l'attique de cette façade principale, des trophées entourés de feuille de chêne, des cartouches, des panoplies et des draperies flottantes, portent, sculptés en relief, les armoiries et les noms des gouverneurs et lieutenants-royaux Montmagny, d'Ailleboust, d'Argenson, Tracy, Callières, Vaudreuil, Murray, Dorchester, Prévost, Bagot ; des découvreurs Marquette, Joliette, La Vérendrye, La Salle ; de l'intendant Jean Talon ; des hommes de guerre Daulac, Beaujeu, Hertel, d'Iberville.

La lanterne du campanile, formée d'un étage d'ordre corinthien et d'un attique, est flanquée aux angles de quatre tourelles en échauguettes, et percée d'un œil-de-bœuf sur chacune de ses faces. L'une de ces ouvertures, sur la façade principale, est cepen-

dant masquée par un écusson de forme elliptique qui contient les armes royales sculptées en haut relief. La clef de l'encadrement de cette ouverture porte le monogramme "V. R." surmonté d'une couronne impériale.

La statue de Jacques Cartier sera placée immédiatement au-dessous, dans une ordonnance de style corinthien.

Les cadrans transparents de l'horloge du campanile sont éclairés le soir par une lampe électrique placée à l'intérieur de la tour. A droite et à gauche de ces cadrans, des flambeaux à la flamme ondoyante, emblèmes de la fuite du temps et de la vie qui se consume sans cesse, sont sculptés dans la pierre.

Les attiques des avant-corps accolés au campanile sont divisés en trois arcades séparées par des pilastres d'ordre corinthien. Dans les arcades centrales se trouvent les niches qui doivent recevoir les statues de Champlain et de Maisonneuve.

Le fronton de l'avant-corps dédié à Champlain est surmonté d'un beau groupe en

bronze de M. Philippe Hébert : *La Poésie et l'Histoire* ; un autre groupe en bronze du même auteur : *La Religion et la Patrie*, couronne le fronton de l'avant-corps dédié à Maisonneuve.

En face de l'entrée d'honneur, au pied du campanile, et établie dans la déclivité du terrain, se trouve la fontaine monumentale dédiée aux races aborigènes du Canada dont il a été parlé plus haut. Son portique, qui est d'ordre toscan, est orné, au sommet, d'un groupe en bronze représentant une famille indienne. Tout au bas, au fond de la pièce d'eau formée par une vasque quasi elliptique de quarante-cinq pieds de longueur, sur vingt-huit de largeur, un autre bronze, un "pêcheur à la nigogue" ou harponneur indien, dardant un poisson au milieu d'une cascade, complète l'ornementation de ce gracieux hors-d'oeuvre.

Voici la liste des statues exécutées par M. Philippe Hébert qui sont déjà placées au Palais Législatif :

Campanile :—Wolfe, Montcalm.

Avant-corps Champlain : — Frontenac, Elgin, *La Poésie et l'Histoire*.

Avant-corps Maisonneuve : — Lévis, Salaberry, *La Religion et la Patrie*.

Fontaine : — Une famille indienne. — Un harponneur indien.

Les maquettes de chacune de ces statues ont reçu l'approbation d'un comité nommé par le gouvernement et composé de M. Siméon LeSage, assistant-commissaire des Travaux publics, de M. Eugène Hamel, artiste-peintre, et de l'architecte, M. Taché, assistant-commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

Des piédestaux en granit rose, posés en bordure sur l'allée de la Fontaine, à droite et à gauche de la vasque, attendent des colonnes torsées qui, dans les dessins de M. Taché, sont surmontées de lampes grecques. Colonnes et lampes devront être en bronze.

PIERRE ANGULAIRE.

La pierre angulaire du portique de l'entrée d'honneur (formant le socle des colon-

nes accouplées, du côté gauche, en entrant), a été posée le 17 juin 1884, dans une cérémonie dont l'*Événement*, de Québec, a rendu compte dans les termes suivants :

(De l' "ÉVÉNEMENT" du 19 juin 1884.)

“ Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur est allé, vers trois heures, mardi après-midi, présider d'une manière officielle à la pose de la pierre angulaire du nouveau Palais Législatif.

Malgré une chaleur torride, la cérémonie avait attiré sur les lieux un grand nombre de spectateurs, et les invités n'ont pas hésité à braver les rayons du soleil. C'étaient, entre autres, les membres du gouvernement, des deux branches de la Législature ainsi que du Conseil de ville. On remarquait sur le terrain, à part le lieutenant-gouverneur et le premier ministre, qui ont pris une part active à la cérémonie, Mme Dr Ross, l'hon. J. Robertson, l'hon. L.-O. Taillon, l'hon. Jean Blanchet, l'hon. E.-J. Flynn, l'hon. J.-S. Würtele et Mme Würtele, l'hon. P. Gar-

neau et Mme Garneau, l'hon. J. Gingras, M. Joseph Shehyn et les Diles Shehyn, Mme et Mlle Routhier, l'hon. John Hearn, M. E. Taché et Mme Taché, M. Charlebois, les principaux officiers des départements, etc.

La pierre angulaire se trouve à la base d'un des piliers latéraux de l'entrée principale du Palais, du côté gauche.

La scène offrait un magnifique coup d'œil. Il y avait profusion de drapeaux de toute espèce.

La cérémonie a débuté par l'adresse suivante, présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par le premier ministre, l'hon. Dr Ross :

“ A Son Excellence l'honorable Théodore Robitaille, membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, etc., etc., etc.

“ EXCELLENCE,

“ J'ai l'honneur de vous inviter, en votre qualité de représentant de Sa Majesté la Reine, à procéder à la cérémonie de la pose

de la pierre angulaire de ce Palais Législatif.

“ Placé à la tête de la Législature et chef du pouvoir exécutif dans cette province, c'est à vous qu'il appartient de veiller au maintien des institutions politiques dont ce palais doit être à la fois le réceptacle et le symbole.

“ Puisse votre participation à cette cérémonie être un gage du respect de la génération présente et des générations futures pour l'autorité dont vous êtes le représentant et pour les institutions fédérales auxquelles le peuple de cette province est si justement attaché.”

(signé) JOHN J. ROSS,

*Premier Ministre et Commissaire de
l'Agriculture et des Travaux publics.*

“ Québec, 17 juin 1884.”

Le lieutenant-gouverneur s'est alors avancé et a déposé dans la cavité de la pierre angulaire une plaque commémorative portant l'inscription suivante :

“ PALAIS LÉGISLATIF,

“ *Province de Québec,*

“ 17 juin 1884.

“ 47^e année du règne de

Sa Majesté VICTORIA Ière,

Reine d'Angleterre.

“ *L'honorable THÉODORE ROBITAILLE, membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.*

“ *L'honorable JOHN-J. ROSS, premier ministre et commissaire des Travaux publics.*

“ *EUGÈNE TACHÉ, architecte.*

“ *P. GAUVREAU et J.-B. DEROME, architectes de la construction et directeurs des travaux publics.*

“ *A. CHARLEBOIS, constructeur.*”

Le premier ministre est venu ensuite déposer dans cette cavité, un portrait photographié de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, ainsi qu'un certain nombre d'autres articles. Le maire de Québec a jeté l'Almanach des Adresses de la ville pour cette année.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur et le premier ministre, armés, l'un de la truelle et l'autre du marteau, ont simulé la pose de cette pierre principale de l'édifice, et le gouverneur a déclaré la pierre angulaire officiellement posée.

Elle ne sera cependant fixée que samedi prochain. On se propose d'y mettre tous les journaux de Québec qui auront donné un compte-rendu de la cérémonie et divers autres articles et documents de circonstance.

La cérémonie s'est terminée par un discours très remarquable, tant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme, prononcé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et que nous reproduisons ici avec plaisir :

“ HOTEL DU GOUVERNEMENT,

“ Québec, 17 juin 1884.

“ Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs,

“ L'acte que nous venons de faire, en posant solennellement la première pierre de

l'édifice de notre nouveau Parlement est d'une haute importance. La province de Québec a voulu affirmer une fois de plus son autonomie par son représentant officiel.

“ En effet, quel est cet édifice dont nous venons de solenniser l'érection ? C'est le Palais Législatif où les représentants de notre province sont appelés à délibérer et à légiférer en son nom et pour elle.

“ Là seront agitées les questions les plus importantes pour sa prospérité, sa stabilité et sa grandeur.

“ Là, tous les problèmes de son avenir seront discutés et résolus. Là, tous ses intérêts les plus chers au point de vue social et religieux devront être sauvegardés. Et ce seront ses propres enfants qui présideront à ses propres destinées.

“ Ce seront les représentants qu'elle aura choisis, qu'elle aura investis de sa confiance, qui travailleront à lui faire des lois et à maintenir son gouvernement. En un mot, ce Palais Législatif sera le sanctuaire de notre autonomie provinciale.

“L'autonomie provinciale, Messieurs, c'est une bien grande chose, une prérogative bien précieuse, dont nous ne saurions être trop jaloux. Elle est notre sauvegarde et notre palladium. Il est bon qu'il y ait à Ottawa un gouvernement central, puissant et respecté, qui groupe les forces éparses, qui serve de lien entre les provinces de l'empire canadien, qui donne l'impulsion aux grandes entreprises, qui encourage l'industrie, le commerce, la navigation, qui ait la force, le prestige et les ressources nécessaires pour représenter dignement notre pays dans le concert des nations ; mais, à côté de ce pouvoir central, il est bon aussi qu'il y ait le pouvoir local, qui, agissant dans une sphère plus restreinte, ait, si je puis m'exprimer ainsi, une juridiction plus intime, et exerce sa surveillance et sa direction sur les éléments qui constituent la base même de notre ordre social : la propriété, les lois civiles, l'organisation municipale, l'éducation, etc. Cette autonomie nous a été pleinement garantie par l'Acte de la Confédération, qui a

ainsi consacré le principe de la décentralisation gouvernementale.

“ La province de Québec, plus qu'aucune autre, doit tenir à ce principe tutélaire, et elle y tient.

“ Sans doute, comme on l'a dit, il serait plus commode et moins coûteux de n'avoir qu'un gouvernement et une administration. Mais, s'il est vrai que nous aurions moins à payer, nous serions aussi moins maîtres chez nous, et moins en état de contrôler nos affaires de famille. Notre province a compris cela et n'a rien épargné pour assurer la perpétuité de ses institutions locales. Elle s'est généreusement imposé les sacrifices nécessaires à cette fin, et la construction de l'édifice où se trouvent actuellement les bureaux publics et le nouveau Palais Législatif, en est une preuve évidente.

“ A ceux qui demanderont désormais si la province de Québec est attachée à ses institutions et à son autonomie provinciale, on pourra répondre :

“ Allez visiter les édifices publics qu'elle

“ a construits dans sa capitale, et vous ver-
“ rez qu'elle entend conserver ce *self-govern-*
“ *ment* qu'elle a conquis après un siècle de
“ lutttes et de combats.”

“ J'avais donc raison de dire que la pose de la première pierre de notre Palais Législatif est pour nous un événement important.

“ J'espère que cet édifice verra toujours s'élaborer des mesures pratiques; que les assemblées qui s'y réuniront sauront s'inspirer des traditions nationales; que l'amour de la patrie ne cessera jamais d'être leur mobile et leur guide, et que le respect de la justice et du droit présidera à leurs délibérations. Je souhaite enfin que toutes les lois qu'elles édicteront aient pour but et pour résultat le bonheur, la prospérité et la gloire de notre chère province.”

Voici la liste complète des objets qui ont été déposés dans la pierre de fondation du Palais Législatif :

1. Une plaque en métal, avec inscription,

déposée par Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

2. Un Christ en métal et un portrait photographique du lieutenant-gouverneur, avec autographe, déposés par l'honorable premier ministre.

3. Un répertoire des adresses de la ville de Québec, déposé par le maire de Québec.

M. Eugène Taché, architecte de l'édifice, a aussi fait déposer une statuette de saint Joseph dans la pierre de fondation.

(De l' "ÉVÉNEMENT" du 21 juin 1884.)

“ Des exemplaires de chacun des journaux français et anglais qui ont rendu compte de la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du nouveau Palais Législatif, ont été déposés dans cette pierre, aujourd'hui même, à midi, en présence de M. S. LeSage, assistant-commissaire du département de l'Agriculture et des Travaux publics, et de M. Ernest Gagnon, secrétaire du même département. Puis une énorme pierre, soulevée

par une grue de grande puissance, a été placée sur celle qui contenait ces journaux et les autres objets déposés dans la cérémonie de mardi dernier. M. Pageau, architecte, dirigeait l'opération."

DÉCORATIONS INTÉRIEURES.

En pénétrant dans le premier vestibule de l'entrée d'honneur du Palais Législatif, on aperçoit, à droite, sculpté dans le parement en grès de l'Ohio dont les murs de ce vestibule sont revêtus, l'écusson du marquis de Lorne, avec la barque normande de la maison d'Argyle et la devise : *Ne obliviscaris*. Au-dessous, les dates 1878-1883 indiquent la durée du terme d'office du marquis de Lorne comme gouverneur-général du Canada.

A gauche sont sculptées les armes du marquis de Lansdowne, ex-gouverneur-général, avec la devise : *Virtute non verbis* et les dates 1883-1888.

Tout auprès, à gauche de la porte conduisant au vestibule intérieur, on voit le blason de l'honorable Théodore Robitaille, ex-lieutenant-gouverneur de la province, dont l'emblème caractéristique est une colombe tenant dans son bec une branche d'olivier, et la devise : *A ciel ouvert*. Au dessous sont les chiffres 1879-1884.

Comme pendant de ce dernier blason, à droite, celui de l'honorable Louis-Rodrigue Masson, ex-lieutenant-gouverneur, avec son emblème caractéristique : une tête de lion ailé et la devise : *Dieu aydant*, est taillé dans le parement en grès. Au-dessous se dessinent en relief les chiffres 1884-1887.

Le marquis de Lorne et le marquis de Lansdowne, M. Robitaille et M. Masson, furent, les premiers, gouverneurs-généraux du Canada, et les seconds, lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, pendant la construction de cette partie de l'Hôtel du Gouvernement qui est appelée le Palais Législatif. Nous avons vu plus haut que, com-

mencé en 1883, le Palais Législatif a été terminé vers la fin de l'année 1886.

Les lambris d'appui en noyer noir des vestibules du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étages du Palais Législatif, sont ornés d'arabesques, d'armoiries et d'inscriptions, ciselées et dorées, d'un goût et d'une science extrêmement remarquables. C'est l'histoire écrite en langue héraldique. On y lit, au rez-de-chaussée, les armes et les noms de personnages appartenant à la première période des annales historiques de l'Amérique du Nord et du Canada : Vêrazzani, Sébastien Cabot, De la Roche, De Caen, Roberval, Pontgravé, Poutrincourt, De Monts, Léry, De Chaste, Pontchartrain, Châteaufort, la marquise de Guercheville, Lauzon, Courcelles, Hocquart, Denonville, Bégon, Duquesne, la duchesse d'Aiguillon, Madame de la Peltrie, Marie Guyart de l'Incarnation.

Dans un cartouche, au pied du grand escalier du vestibule, on voit, tracés en or, un soleil éclairant le monde, avec la devise :

Nec pluribus impar et l'inscription " Louis XIV." En face, sur un autre cartouche, sont gravés les armes et le nom de Colbert ¹.

A l'étage supérieur, et dans des situations identiques, sont les armoiries de George III d'Angleterre et de son ministre William Pitt.

Le visiteur a gravi un escalier et l'histoire a marché d'un siècle.

Avec un art consommé, les arabesques aux lignes d'or glissent sur les panneaux des rampes et des paliers, et atteignent le premier, puis le deuxième étage, multipliant leurs dessins variés et gracieux et entourant les blasons de personnages appartenant, pour la plupart, à une époque plus récente : Saint-Vallier², Pontbriand, Beauharnois, La Galissonnière, La Jonquière, Longueuil, Coulon de Villiers ; Ramezay, Townshend, Amherst,

1. La devise de Colbert était : *Pro Rege sæpe, pro patria semper* : — " Pour le roi souvent, pour la patrie toujours."

2. La devise de La Croix-Chevrières de Saint-Valier est : *Indomitum domuère cruces* : — " Les croix ont dompté l'indomptable."

Quesnel, Vallières, Sewell, Stuart, Panet, Baby, Taschereau, Bédard, De Léry, Lotbinière, Parent, Nelson, Lanaudière, Boucherville, Viger, Cuvillier, Saint-Ours, Bourdages, Plessis, Mountain, Blanchet, Laforce, Lartigue, Bourget, Rollette, Dambourgès, Duchesnay, De Gaspé, etc.

Au fond du plus haut palier de l'escalier d'honneur, au milieu de palmes abondantes incrustées en or sur les panneaux des lambris, brillent le monogramme de la Compagnie de Jésus et les noms de quelques-uns des missionnaires jésuites qui ont arrosé de leur sang et fécondé par leur martyre la terre désormais chrétienne du Canada et de l'Amérique du Nord : Jogues, Lallemand, Rasle, Buteux, Garnier.

A droite sont les noms des premiers historiens de la Nouvelle-France : Sagard, Les-carbot, Ducreux, Charlevoix ; à gauche sont ceux d'historiens et d'historiographes modernes : Garneau, Ferland, Christie, Bouchette.

Les panneaux des rampes des escaliers

portent aussi, gravés en or et entourés d'arabesques, le nom de "Lorne," avec les armes et les devises de la maison d'Argyle et de la maison d'Angleterre ; le nom de "Lansdowne," avec les armes des Flahaut, les armes des Chatellerauld et la devise *Sola nobilitas virtus*, et de plus les noms, les armes et les devises de nos premiers lieutenants-gouverneurs.

Les sculptures et les incrustations en or sur noyer noir des portes monumentales des salles de délibérations du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, de même que celles des trônes occupés par les présidents des deux Chambres, font l'admiration de tous les étrangers.

Le millésime "1792," date de la mise en force de la constitution inaugurant le régime parlementaire en Canada, et le millésime "1867," date de l'établissement de la Confédération, sont incrustés sur les battants des grandes portes des deux Chambres, au milieu de palmes d'une suprême élégance.

Les salles des délibérations du Conseil législatif et de l'Assemblée Législative sont

de dimensions identiques ; soixante-sept pieds de longueur, cinquante pieds de largeur, trente-trois pieds de hauteur.

Chaque salle est éclairée par deux cents lampes électriques fixées au plafond. La lettre "C" (Canada), entourée de guirlandes de feuilles de chêne moulées en plâtre, sert d'ornement et de couronnement aux petites portes d'entrée ; les plafonds et les pans de murs transversaux sont disposés de manière à recevoir des peintures à fresque ou autres peintures murales¹. Les armes de l'Angleterre et de la vieille France, avec des anges pour supports, figurent dans les mul-

1. M. Eugène Hamel a fait pour le gouvernement les esquisses de deux grands tableaux historiques qui seront sans doute exécutés plus tard et placés dans l'enceinte du Palais Législatif. Le même artiste a fait la plupart des portraits des présidents du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative que l'on a placés dans les Chambres mêmes ou dans les vestibules qui y conduisent : ceux des honorables messieurs de Boucherville, Ross, LeMaire, de La Bruère, Fortin, Blanchet, Taillon, Beaubien, Turcotte, Würtele, Marchand. Le portrait de l'honorable M. LeBlanc a été fait par M. Saint-Charles, et celui de l'honorable M. Starnes par M. Alexander.

tiples décorations en plâtre de ces vastes pièces.

Ça et là, dans plusieurs autres parties de l'édifice, sont disposées :

Les armes d'Angleterre : “ Ecartelées au premier et au quatrième de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre,” avec la devise : *Dieu et mon Droit* ;

Les armes de l'Écosse : “ D'or, chargé d'un lion de gueules entouré d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné du même,” avec la devise : *Nemo me impune lascessit* ;

Les armes de l'Irlande : “ D'azur à la harpe d'or,” avec la devise : *Erin go Bragh* ;

Et les armes de l'ancien royaume de France, le pays d'origine de la plupart des habitants de la province de Québec : “ D'azur à trois fleurs de lis d'or,” avec le cri de guerre : *Montjoye Saint-Denis* ¹.

Un auteur canadien s'est exprimé ainsi

1. *Montjoye* était le nom de la bannière des Carlovingiens ; *Saint-Denis* était le nom de l'oriflamme des Capétiens. La bannière des Carlovingiens fut donnée par le

en parlant de l'édifice qui fait l'objet de cette étude :

“ Nos monuments historiques ou architectoniques sont bien pauvres et bien petits, comparés à ceux des villes européennes. Au point de vue de l'art, ils n'ont le plus souvent qu'une valeur relative fort restreinte. Il n'en est pas ainsi toutefois de notre Palais Législatif, — le Panthéon du Canada français, — qui serait un ornement même dans les plus belles villes de France et d'Italie.

pape Adrien Ier à Charlemagne, sur la colline de Rome appelée *Mons gaudii* : de là le nom de Mont-Joye donné à cette bannière.

Les armes de la vieille France n'ont, dans la décoration du Palais Législatif, aucune signification politique. Les Canadiens d'origine française ont été séparés définitivement de leur ancienne mère-patrie par le traité de Paris de 1763. Les liens officiels et politiques qui les unissaient au pays de leurs ancêtres furent dès lors rompus, et la première république française, le premier empire, la restauration, la deuxième république, le second empire et la troisième république n'occupent aucune place dans leur histoire. Lorsque les Français ou les Anglais d'outre-mer voient ici les armes de la vieille France, ils peuvent trouver l'explication de cette sorte d'anachronisme dans la devise de la province de Québec : “ Je me souviens. ” Il n'en est pas d'autre.

“ Il y a je ne sais quoi de fort et de gracieux dans cet édifice, qui charme et captive le regard. Ce toit, qui faisait l'admiration de la princesse Louise et rappelle celui des Tuileries, ¹ ce campanile à la fois élégant et majestueux, ces pavillons où les lis sont semés “ à pleines mains, ” ne ressemblent en rien à ce qui se voit ailleurs sur notre sol d'Amérique. Toute cette architecture est vraiment française, avec, en outre, un cachet particulier où s'accuse la personnalité savante, originale, distinguée et très canadienne de l'architecte, M. Eugène Taché.”

FAÇADES SECONDAIRES

Les travaux de maçonnerie des trois côtés de l'édifice donnant sur les rues Grande-Allée, Saint-Augustin et Sainte-Julie, furent commencés dès l'année 1877. Ils furent interrompus à l'automne, puis repris au prin-

1. C'est du dôme du pavillon central faisant face à la Grande-Allée dont il est ici question. Le comble du corps principal ne fut construit qu'après le départ pour l'Europe de la princesse-artiste.

temps de 1878. Le millésime "1878," que l'on voit sur l'avant-corps central de la façade de la Grande-Allée, indique l'année même où l'on a placé la pierre portant ce chiffre, et non l'année du commencement des travaux.

Au-dessus du millésime est le monogramme de Sa Majesté la reine d'Angleterre : "V.R.," sculpté dans la pierre, entouré d'une couronne de feuilles de chêne et orné de rayons. A droite et à gauche, les lettres "D" et "L," entourées de branches de laurier, indiquent les noms du comte de Dufferin et du marquis de Lorne, qui furent successivement gouverneurs du Canada pendant la construction de cette façade. La lettre "D" est surmontée d'une couronne de comte, et la lettre "L" d'une couronne de marquis.

L'entrée de cette façade de la Grande-Allée, avec ses pilastres ioniques et ses ornements d'un goût si pur, est un des détails les plus réussis de tout l'édifice. C'est un épisode charmant de ce beau poème¹.

1. Le chevalier Falardeau ne pouvait se lasser de contempler cette façade de la Grande-Allée et tout l'ensemble

Des panoplies placées au-dessus de cette entrée, à droite et à gauche, contiennent, sculptées en haut relief, les armes des deux premiers lieutenants-gouverneurs de la Province sous le régime de la Confédération : Sir Narcisse-Fortunat Belleau et l'honorable René-Edouard Caron.

Chacun de ces blasons porte son emblème caractéristique en cimier. L'écusson de M. Belleau est surmonté d'un hibou ; la devise est : " Je veille." L'écusson de M. Caron est surmonté d'une fleur de lis ; la devise est : "*Surviver in modo, fortiter in re.*" Chaque écusson est timbré d'un casque de chevalier.

Sur la façade de la rue Saint-Augustin se trouvent des panoplies similaires dans les trumeaux du premier étage ; l'un (à droite de l'entrée) porte les armes du successeur de M. Caron, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, timbrées d'un casque de chevalier et surmontées d'une main en cimier. Ces armes

du bâtiment. " C'est, disait-il, un palais admirable qui serait un ornement dans les plus belles de nos villes d'Italie." La façade principale de l'édifice n'était pas alors construite. (1882).

ont pour devise : “ *Hœc manus ob patriam.*” Dans l’autre panoplie (à gauche de l’entrée), on a fait sculpter, en 1895, les armes de Sir Adolphe Chapleau, le lieutenant-gouverneur actuel de la province de Québec. Voici comment ces armes peuvent se lire :

“ D’argent à la fasce d’azur accompagnée de deux burèles du même, l’une en chef, l’autre en pointe, et de trois têtes de lion de sable, arrachées et lampassées de gueules. Sur le tout, les armes de la province de Québec : D’or, à la fasce de gueules chargée d’un lion d’or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d’azur, et en pointe de trois feuilles d’érable sinople tigées.”

La devise est : “Toujours pour elle.”

L’écusson est timbré d’un casque de chevalier, et porte en cimier trois feuilles d’érable de sinople ¹.

1. On sait que, dans le blason, les couleurs s’indiquent sur la pierre, le marbre, le bronze ou le bois par des hachures tracées selon des règles conventionnelles. Ainsi le rouge (de gueules) est représenté par des lignes verticales ; le bleu (d’azur) est représenté par des lignes hori-

Les armes de l'honorable Auguste-Réal Angers, sixième lieutenant-gouverneur de la province de Québec sous le régime de la Confédération, ont été sculptées en 1896, dans une des panoplies de la façade donnant sur la rue Sainte-Julie. Elle se lisent comme suit :

“ Ecartelé en sautoir, au premier et au quatrième d'azur à l'étoile d'argent, au deuxième et au troisième d'or à la rose de gueules tigée de sinople. Sur le tout, de gueules à la tête de chérubin d'or ailé du même en cimier ”¹.

La devise est : “ Par droicts chemins.”

Les trois façades secondaires dont nous venons de parler comprennent chacune un pavillon de centre en forte saillie sur l'ali-

zontales ; le vert (de sinople), par des lignes diagonales allant de droite à gauche ; le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite ; le noir (de sable), par des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est représenté par un pointillé ; l'argent est indiqué par l'absence de toute hachure ou incrustation (fond uni).

1. Les ancêtres de M. Angers signaient “ Angest ” (petit ange) : de là la tête de chérubin qui occupe le centre de l'écu.

gnement général, surmonté d'un attique servant de base à une grande coupole à quatre pans, percée de lucarnes à l'extérieur et sur la cour. Les pans transversaux de ces coupoles sont flanqués de cheminées dont les proportions et les formes élégantes embellissent les coupoles elles-mêmes.

Les entrées des pavillons de centre des façades secondaires, dont nous avons parlé plus haut, sont ornées d'un portique d'ordre ionique à pilastres engagés dans le bossage à refends du rez-de-chaussée. L'architecte y a introduit très heureusement des emblèmes nationaux : ainsi, la frise de l'entablement de ce portique est ornée d'un lion passant entre deux fleurs de lis, et la clef de l'archivolte porte les trois feuilles d'érables tigées, ce qui forme ensemble les diverses pièces du blason de notre province.

Les tympanes des portes cintrées de ces entrées, sont ornés de rameaux et de lauriers.

A chacun des angles du carré de l'édifice, un pavillon à saillie centrale supporte, d'un

côté un grand comble où se dessinent des fleurs de lis, et de l'autre une lucarne en pierre artistement sculptée renfermant une horloge monumentale.

Des écussons en pierre de Deschambault, sculptés aux armes de la province, et surmontés de la couronne royale, occupent le sommet des lucarnes des cadrans. Chacun de ces écussons a pour tenants ou supports deux énormes castors dressés (assis), ce qui donne un cachet original et national à la fois à cette ornementation, absolument conforme du reste aux règles héraldiques et classiques.

Les quatre pavillons d'angle de l'édifice contiennent, chacun, une entrée de proportions restreintes, avec pilastres ioniques, consoles, corniche et cartouche sculpté aux armes de la Province.

On pénètre dans la cour par deux vastes guichets cintrés pratiqués dans les avant-corps donnant sur la rue Sainte-Julie. Les tympans de ces guichets sont ornés de couronnes de feuilles de chêne.

L'entrée de l'avant-corps central donnant sur la Grande-Allée conduit aux bureaux du Lieutenant-Gouverneur et de différents départements publics.

Au sommet de la grande lucarne frontale de la coupole de cet avant-corps est fixée une hampe au haut de laquelle on hisse le drapeau britannique aussitôt que le gouverneur de la Province arrive à ses bureaux. Ce drapeau reste ainsi flottant et déployé aussi longtemps que le représentant de Sa Majesté demeure dans l'édifice.

Depuis un certain nombre d'années on a cessé de se servir des portes des façades donnant sur les rues Sainte-Julie et Saint-Augustin, afin de pouvoir surveiller plus efficacement les entrées et les sorties des personnes qui ont accès aux bureaux ou ailleurs.

La garde de l'édifice et de ses abords est confiée à la police provinciale. Celle-ci a un bureau spécial dans le soubassement de la partie de l'édifice qui donne sur la rue Sainte-Julie. Les communications rapides

avec les gardiens de service se font par signaux électriques.

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTION. — COUT TOTAL
DE L'ÉDIFICE ET DES TERRAINS.

Le palais de l'Hôtel du Gouvernement est construit tout entier en matériaux incombustibles, à l'exception des combles, dont la charpente est en bois, de même que la toiture. Celle-ci est recouverte en tôle galvanisée, avec ornements en zinc repoussé, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Le grès vert qui entre dans la construction du soubassement, a été extrait des carrières de Lévis. La pierre des parements des murs des quatre façades extérieures vient des carrières de Deschambault ; celle des parements des murs donnant sur la cour a été tirée, partie d'une carrière de la Malbaie, partie d'une carrière de Terrebonne.

Les solives en fer et autres pièces métalliques qui entrent dans la construction des planchers, ont été importées de Belgique, de même que le carrelage des parquets.

Les appareils de chauffage à circulation d'eau chaude qui distribuent la chaleur dans toutes les parties de l'édifice et jusque dans les mansardes, ont été installés par la maison Mitchell, de Montréal.

Les ascenseurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative sont du système Otis, lequel est une application ingénieuse de la grue hydraulique Armstrong.

La cloche, les horloges et les cadrans du campanile et des pavillons des angles ont été posés par M. Cyrille Duquet, de Québec.

Il serait trop long de citer ici les noms de tous les artisans et ouvriers à qui les entrepreneurs ont confié l'exécution des parties difficiles de l'entreprise. Notons encore cependant ceux de M. Vincent et de M. Cédrat, sculpteurs en pierre, qui, sur des dessins de M. Taché, se sont acquittés de leur tâche avec un succès remarquable ; ceux de MM. Gingras et Frère, qui ont construit les escaliers ; et celui de M. A. Barbeau, qui a exécuté les travaux en tôle et en zinc de la toiture.

Les sculptures en bois ont été faites par M. Berlinguet, fils, M. L. Moisan et M. J.-B. Côté.

Le coût total de l'Hôtel du Gouvernement, c'est-à-dire de l'édifice du Palais Législatif et des Départements Publics, y compris les sommes payées pour la construction de la fontaine et de la clôture en granit, pour l'acquisition des terrains de l'ancien *Cricket-Field*, de l'ancien patinoir et de partie de la rue Saint-Eustache, pour le nivellement et l'embellissement de ces terrains,—y compris aussi le prix des statues de la façade principale et de la fontaine, &c., &c., est de \$1,669,249.16, (un million six cent soixante-et-neuf mille deux cent quarante-neuf piastres et seize centins).

Deux accidents ont un peu augmenté le coût de l'édifice : 1° l'incendie de l'ancien Parlement, voisin de l'archevêché, arrivé le 19 avril 1883, qui occasionna les frais d'une installation temporaire dans l'édifice en voie de construction pour la session suivante de

la Législature ; 2° la double explosion de dynamite causée par des mains criminelles, le 11 octobre 1884, et qui nécessita certains travaux de reconstruction.



FRONTENAC



LES STATUES A LA KERMESSE

La première partie de notre histoire nationale a été écrite "à coups de canon"; la deuxième "à coups de *bills*." Cette boutade du docteur Hubert LaRue, a été littéralement coulée dans le bronze. Pendant longtemps les deux seules statues de la façade du Palais Législatif furent celle de Frontenac et celle de Lord Elgin. Frontenac, on le sait, a été représenté, par le sculpteur, dans l'attitude qu'il devait avoir lorsqu'il donna à l'envoyé de Phips sa fière réponse: "Allez dire à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons,"—et une petite pièce d'artillerie se détache en hors-d'œuvre à la droite du héros. Elgin, "l'ami des Canadiens," tient à la main le célèbre *bill d'indemnité*, qu'il signa, malgré les cris de rage des émeutiers qui brûlèrent le Parlement et jetèrent à la figure du noble Lord des *aufs* et des pierres. (Montréal, 1849.)

Ces deux statues ont servi de thème à la *fantaisie* suivante, que nous reproduisons de la *Kermesse* du 7 octobre 1892 :

Ce que j'ai à raconter est tellement invraisemblable que je me demande si les lecteurs de la *Kermesse* consentiront à me lire jusqu'au bout. Frontenac, le Frontenac de bronze que la province de Québec a placé dans une niche avec un canon....

— Eh bien ?

— Eh bien, il est descendu de la façade du Palais Législatif, et il est allé à la kermesse ! ! ! !

Il en parlait depuis la veille à lord Elgin, qui a fini par le suivre.

— Bruce, lui dit-il, tu dois connaître encore pas mal de monde à Québec : cela va t'amuser ; mais tu ne pourras pas passer incognito. Quant à moi, c'est bien différent : on a publié un portrait d'évêque comme étant mon portrait, et, grâce à cette heureuse méprise, personne ne me reconnaîtra. Je veux voir ces Anglaises qui habitent maintenant ma capitale d'il y a deux siècles.

— Ces Anglaises ! Détrompez-vous : presque tout le monde parle le français ici.... Tiens ! voilà Baptiste.

— Baptiste ! Baptiste ! cria Frontenac.

— Qu'y a-t-il, Monsieur ?

— Apporte-moi une échelle. Je vais en ville ce soir.

— *C'est correct*, Monsieur.

— Hum ! dit Elgin à voix basse, cela, au contraire, me semble assez peu correct.

— Viens-tu avec moi, Bruce ?

— Vous n'avez qu'à vous laisser glisser, Milord, dit Baptiste.

— Allons, dépêche-toi, mon ami.

— Je vous suis, dit lord Elgin en sautant à terre.

Les deux anciens gouverneurs se regardèrent en face et se donnèrent une poignée de mains ; puis ils descendirent vers la Grande-Allée. En arrivant vis-à-vis de la porte Saint-Louis, Frontenac étendit le bras vers la haute-ville et murmura entre ses dents : — Ce mécréant de Ramezay, qui s'en va capituler lorsque Lévis était à la veille d'arriver ; au moment où les Anglais allaient être pris entre deux feux ; malgré Vaudreuil,

malgré Joannès, malgré la Rochebeaucour, malgré le bon sens ! Non, ce n'était pas un Français, celui-là ; c'était un Ecossais....

— Buade, Buade, ne dites pas de mal des Ecossais : ils se sont montrés plus d'une fois vos amis.

— Toi, du moins, tu l'as été, mon brave. Il me prend souvent envie de me pencher pour te voir signer ton bill d'indemnité, en dépit des criaileries des Haut-Canadiens et des faiseurs d'omelettes de Montréal.

*
* * *

On était arrivé à la porte du pavillon où tout le monde élégant de la ville se donne rendez-vous chaque soir, et où se tient cette brillante réunion désignée par un nom flamand ou hollandais : ducasse très peu française, bazar très peu algérien, kermesse très peu néerlandaise. Frontenac avait l'air cassant des anciens jours, et il fronça son gros sourcil de cuivre d'une façon terrible lorsque le gardien lui demanda de payer son entrée : cinq sous.

— Prends mon chapeau et tais-toi, dit-il.

Le gardien n'avait jamais vu de chapeau de cette espèce : il le trouva pesant. Il ne demanda pas à Elgin de payer son entrée : le bon gouverneur avait si grand air et un si doux sourire !

Les deux héros, en entrant dans la salle, furent éblouis par la lumière électrique.

— Je ne m'accoutume pas à cette machine-là, dit Frontenac. Puis, il y a bien longtemps que je n'ai vu de dames d'aussi près, et cela miroite à mes yeux comme des lucioles. . . . — O ! *la Divine, la Divine !* Ton portrait est à Versailles, où personne ne te reconnaît dans ton accoutrement de Minerve. Moi, du moins, on garde ma mémoire et l'on m'appelle par mon nom. . . . Le pauvre château Saint-Louis et le rocher de Québec te faisaient peur ; mais ici tu eusses été la Reine ! La femme de Champlain, la femme de D'Ailleboust et celle de Denonville n'ont pas eu tes répugnances, et leurs noms sont entourés de vénération et de gloire. . . Une Minerve, une femme à la mode, quand

on s'appelait la comtesse de Frontenac ! quand son mari portait la terreur chez les Iroquois, mettait en fuite les flottes ennemies et commandait en maître dans un pays dix fois grand comme la France !

— Prendrez-vous quelque chose ? dit gracieusement au héros une jeune fille de la table des rafraîchissements.

— Je prendrai des drapeaux à l'ennemi, dit le vieux guerrier d'une voix tonnante, et j'irai les suspendre moi-même à la voûte de la cathédrale.

Puis, baissant le ton :

— Merci, belle demoiselle.

La belle demoiselle était pâle comme une morte et tremblait de tous ses membres. L'homme de cuivre essaya de sourire :

— Pardon, ajouta-t-il, mais je deviens très maussade depuis que l'on m'a placé dans cette niche. Voici du papier timbré que vous changerez facilement en vous adressant à votre grand collectionneur Cyrille Tessier. Cela vaut cinquante livres. Prenez

pour moi un billet dans la Tombola et tâchez de me gagner un passage en Europe. Je ne serais pas fâché d'aller dire leur fait à ces gre-dins qui ont tout bouleversé dans Paris et chassé de leurs couvents mes bons amis les Franciscains. Puis je voudrais aller à Versailles évoquer l'ombre de Louis-le-Grand et et voir le portrait de *la Divine* !.....

* * *

Elgin avait quitté son compagnon et causait discrètement avec une dame dont la figure sympathique et la blanche chevelure l'avaient frappé tout d'abord.

— Je crois vous reconnaître, madame, dit le noble lord. N'êtes-vous pas parente de de monsieur K. . . . un des habitués de mon beau château de Spencer Wood, ¹ il y a une quarantaine d'années ?

— Oui, Excellence, répondit madame B. . . avec son aisance souriante ordinaire.

1. Ce château a été détruit par un incendie le 28 février 1860, et remplacé par le château actuel.

— Vous êtes, je crois, la seule personne que je connaisse ici ce soir. Vous étiez bien jeune lorsque j'habitais Québec et que j'allais, chaque semaine, faire visite à mes vieilles amies de la rue Saint-Louis, mademoiselle Baby et mademoiselle de LaNaudière. Est-on content de lord Stanley ici ?

— Je crois que oui. Comme vous, il refuse son appui aux fanatiques, et il se montre en cela un serviteur dévoué de la Couronne d'Angleterre. Lady Stanley est aussi une femme charmante et d'une rare distinction.

Est-ce que vous vous plaisez dans votre niche ?

— Oui et non. J'y vois des choses qui affligent et des choses qui consolent. Autant que possible, j'ouvre les yeux à ce qui est beau et je les ferme à ce qui est ridicule.

— Oh ! alors vous devez.....

Le gouverneur sourit avec bonté.

— Si Hébert m'avait donné un chapeau comme à Frontenac, continua-t-il, j'aurais mieux aimé cela. J'ai bien souffert du froid l'hiver dernier. Pas autant cependant que

madame Micmac, ma voisine. A propos, vous n'auriez pas une couverture à me céder pour le petit sauvage du Groupe Indien ? Cet enfant-là fait vraiment pitié. Je l'entends souvent tousser, et je ne comprends pas comment Hébert. — Qui sont ces ecclésiastiques ?

— Monseigneur Pâquet et monsieur Roussel, du séminaire de Québec.

— Oui, je les reconnais maintenant ; ce sont les deux premiers gradués de l'Université-Laval, et c'est moi-même qui leur ai donné leurs diplômes de bacheliers-ès-arts, dans la grande cérémonie de l'inauguration de l'Université, le 21 septembre 1854, en présence de mes ministres, de tous les évêques catholiques du Canada, des officiers de la garnison et d'un immense auditoire. J'avais à mes côtés monseigneur Turgeon, le recteur Casault, et monseigneur de Charbonnel, qui venait de prononcer un discours admirable.

— Vous aussi, Milord, vous avez fait, ce jour-là, un discours dont on a beaucoup parlé.

Tout le monde était charmé de vous entendre vous exprimer dans un français si pur et avec une si merveilleuse facilité.

*
* *

Un groupe d'hommes se tenait à quelque distance. On entourait Frontenac, que l'on avait reconnu à son costume, et on le questionnait sur Louis XIV, Colbert, Champigny, Phips et les Canadiens de la fin du dix-septième siècle.

A ce moment, le canon de neuf heures et demie fit entendre sa voix formidable de la redoute du Cap Diamant.

— Mon canon qui part tout seul ! fit en riant Frontenac ; il serait temps de retourner à nos places.

— Déjà partir ! fit un jeune journaliste, futur membre de la Société Royale, chargé, en attendant, du département des écrasés dans un journal du matin : laissez-nous au moins un souvenir de votre visite.

— Un souvenir ? Je le veux bien ; je vais vous donner un conseil :

Honorez la simplicité et la frugalité.

Il y a trop de luxe en ce pays et l'on festoye beaucoup trop à Québec.

La frugalité est la vertu des races fortes. Imitiez vos pères des temps héroïques du Canada. Restez simples, sobres, religieux ; vous êtes déjà un peuple, vous deviendrez une nation.

— En politique ?..... fit le journaliste.

— En politique, défiez-vous des Bastonnais. Restez fidèles à l'Angleterre, puisque vous lui devez allégeance. Respectez les droits des autres ; mais exigez qu'on respecte les vôtres. Là-dessus, pas de faiblesses ! Souvenez-vous que le drapeau tenu d'une main ferme est le seul qui soit respecté.

Le vétérán s'était redressé ; ses traits respiraient une majesté incomparable, tempérée par un regard presque paternel.

— Allons, maintenant, dit-il, en prenant le bras d'Elgin. Puis, s'adressant au gardien : — Rends-moi mon chapeau et prends cette médaille appelée *Kebeca liberata* : le jugé Baby t'en donnera dix louis.

*
* *

Une heure plus tard, Elgin, debout à son poste ordinaire, repassait dans son esprit les incidents de la soirée, et des larmes coulaient sur ses joues de bronze pendant qu'il redisait ce passage de son discours de l'inauguration de l'Université-Laval :

“ Lorsque, la nuit, un voile brumeux couvre le firmament et dérobe les étoiles aux regards des humains, ne croyez pas que ces astres aient éteint leurs flambeaux. Attendez, et bientôt la brise dissipera les nuages, et les étoiles radieuses brilleront dans l'azur d'un nouvel et plus vif éclat.

“ Lorsque, l'âme oppressée, le cœur troublé par les passions, vous ne voyez plus les sublimes clartés de la foi, attendez dans la prière et ne vous laissez pas envahir par le doute : bientôt un souffle divin viendra dissiper les ténèbres, et les vérités éternelles apparaîtront à votre esprit plus lumineuses et plus évidentes que jamais ! ”

.....

— Oui, c'est bien vrai, murmurait-il encore, je porte un cœur français dans une poitrine écossaise¹. . . . J'aurais voulu mourir à Québec. . . . Tout mon être vibre au souvenir du passé, et mes ancêtres de la Normandie et de l'Île des Saints m'ont légué des traditions et des croyances qui ont pénétré, à mon insu, jusqu'à la moëlle de mes os.

.....

.....

— Mes bons Canadiens, disait Frontenac, comme ils sont restés chrétiens et français ! C'est pour un essaim des Hospitalières établies à Notre-Dame-des-Anges par mon ami l'évêque de Saint-Vallier que l'on a organisé cette kermesse; ou plutôt c'est pour les infirmes, les pauvres, les malheureux. Dieu soit loué ! la vieille France n'est pas morte. . . . Mais eux : Iberville, Sainte-Hélène, toute la société du château Saint-Louis, où sont-ils ? Est-ce leur glas que j'entends vibrer dans les airs ? Minuit sonne à l'horloge de la Tour :

1—Paroles de Lord Elgin à sir Etienne-Paschal Taché.

“Le ciel est triste et froid. La lune solitaire
Donne comme à regret ses rayons à la terre ;
Le vent de la forêt jette un cri déchirant ;
Le flot du Saint-Laurent semble une voix qui pleure,
Et la cloche d’airain fait vibrer d’heure en heure
Dans le ciel nuageux son glas retentissant.” 1

.....

Le vieux Gouverneur parla longtemps. Malgré le deuil de la nature, il y avait de l’allégresse dans sa voix ; et quand l’aube naissante vint dessiner, au nord, les cîmes onduleuses des Laurentides, les échos de la fontaine et du campanile répétèrent une dernière fois : “ Oh ! mes bons Canadiens ! ”

.....

E. G.

1—Octave Crémazie.



ELGIN

THE
GOVERNMENT BUILDINGS
IN QUEBEC

TO THE READER

The following " notes " are reproduced, almost without alteration, from a document of the Quebec Legislature. They are written in the style peculiar to blue-books without any pretensions to literary merit. We think however that they are of interest from more than one point of view.

At the end of these notes is an article of a very different nature. It is a mere fanciful sketch but, under its gay and lively form, it contains historical information which, if not all unpublished hitherto, is none the less valuable.

The notes and the article are from the pen of Mr. Ernest Gagnon.

They have been translated into English by Mr. Crawford Lindsay.



NOTES

ON THE

PROPERTY OF THE

GOVERNMENT BUILDINGS

IN QUEBEC

THE GROUNDS

The grounds on which the Government Buildings in Quebec are built, formerly were a part of the Fief St. François, the erection of which into a fief and the first concession by the company of New France to Jean Bourdon, date as far back as the 10th March, 1646, under the government of M. de Montmagny.

The grounds are situated to the north-west of *Grande Allée*, near St. Louis Gate,

in Montcalm Ward of the city, outside the walls, and bear the number 4436 of the official cadastre of that ward.

Their superficial area is 251,763 feet, English measure. They were purchased from the Government of Canada by the Province of Quebec on the 14th August, 1876, under the De Boucherville administration, for the sum of \$15,000.00, for the purpose of erecting the Legislative and Departmental Buildings on them. They were then known as the "Garrison Cricket Field."

This lot of land was formerly bounded to the north-east by St. Eustache Street. The portion of that street on which the site of the Government Buildings stood, was transferred some years ago by the corporation of the City of Quebec to the Government of this Province on certain conditions.

It now constitutes the Fountain Avenue and runs parallel to the front of the Legislative Buildings between *Grande Allée* and St. Julia Street. It extends to the edge of the fountain dedicated to the aboriginal

tribes of North America, in front of the main entrance of the buildings.

To the superficial area of number 4436 of Montcalm Ward, must therefore be added the area of that portion of St. Eustache Street which has become the Fountain Avenue, to obtain the total area of the grounds belonging to the Province now occupied by the Government Buildings.

Square feet.

Thus, the grounds of the Legislative and Departmental Buildings, constituting lot number 4436, have a superficies of.....	251,763
The ground occupied by the Fountain Avenue adjoining the above and also belonging to the Province has a superficies of.....	18,000
	<hr/>
Making a total of.....	269,763

Most of the ground situated on both sides of Dufferin Avenue belongs to the Federal Government.

The grounds adjoining the Government Buildings have been planted with trees, whose number and interest grow yearly. There are elms, oaks, maples, poplars, chestnuts, willows, a variety of birches and some groups of spruce. These plantations are to be completed and will contain specimens of all Canadian forest trees.

Quite near the building and the fountain are large flower beds and floral designs of variegated colors.

These are, during the summer season, one of the attractions of the City of Quebec. They have been designed by Mr. Chollet, the gardener of Spencer-Wood.

GENERAL DATA RELATIVE TO THE BUILDINGS

The buildings erected on lot No 4436 of Montcalm Ward above mentioned, and which are known as the Government Buildings, form a quadrangle, with an inner court-yard, with pavilions at the angles and in the centre of each of the secondary

fronts and a campanile with fore-front in the centre of the main building.

This portion, fronting on Dufferin Avenue, is occupied by the Legislative Council and Legislative Assembly; it is called the Legislative Building.

The three other sides of the square are called the Departmental Buildings, and face respectively on *Grande Allée*, St. Augustin Street and St. Julia Street. They contain the offices of the Lieutenant-Governor, the Executive Council, the Attorney-General, the Treasury, the Provincial Secretary, the Departments of Agriculture, of Colonization and Mines, of Public Works, of Lands, Forests and Fisheries, of Public Instruction, the Library of the Legislature, the Queen's Printer's office, etc.

Each face of the building is 300 feet long, but, counting the projections of the angles, fore-fronts and campanile, the outer line reaches 1405 feet. The inner line (on the court yard) is 857 feet.

The main building (Legislative Build-

ing), has a minimum width of 60 feet, and a maximum width of 107½ feet. Its outer walls are sixty feet high from the level of the soil to the cornice. The top of the roof above the same level is 17 feet.

The tower of the campanile is 122 feet high at the cornice and 153 feet at the top of the roof. The crest, with the iron crown on top, is 19 feet high, making a total of height of 172 feet from the base of the tower to the top of the crown.

The three sides occupied by the public departments have a minimum width of 47 feet 6 inches, and a maximum width of 57 feet 6 inches. The outer walls have the same height at the cornices on each face, 60 feet. The central pavillions are 72 feet high at the cornice and 103 feet at the top of the roof.

The entire building has a basement, a ground floor of rustic quoins, and two other stories divided by a continuous band and surmounted by a large Ionic entablature. The basement is of green sandstone; the

ground floor and other stories are of dressed Deschambault stone.

A mansard roof, covered with galvanized iron, with ornaments in hammered zinc, completes the outside of the building.

PLANS, SPECIFICATIONS AND CONTRACTS

The design of this vast building, as well as the decorations of the vestibules and Legislative Council and Legislative Assembly Chambers, and of the ornamentation in carving and incrustations of the inside and outside of the building, are due to Mr. Eugène Taché, architect.

That part of the Government Buildings which, from the year 1880, has been occupied by the public departments (facing *Grande Allée* and St. Augustin and St. Julia Streets), was built by Messrs. Nicholas Piton and S. X. Cimon, contractors, under a contract passed before Mr. Cyrille Tessier, Notary, on the 8th May 1877, under the DeBoucherville Administration and according to plans and specifications signed by

Mr. Eugène Taché and Mr. Pierre Gauvreau. The latter was then chief engineer of the construction of the buildings.

The work was commenced under the De-Boucherville Government and continued under the Joly and Chapleau Governments. The Department of Agriculture and Public Works was installed in the new building on the 1st September, 1880; that of the Provincial Secretary was transferred there on the 6th December of the same year. The other departments soon followed.

The foundation of the main building facing on Dufferin avenue (Legislative Building) was built by Mr. William J. Piton, under contract of the 18th August, 1881, before Mr. Jean A. Charlebois, Notary, under the Chapleau Administration. The principal contract of this portion of the building, according to plans and specifications drawn up and prepared by Mr. Eugène Taché and Mr. J. B. Derome, was awarded to Mr. Alphonse Charlebois, contractor, by deed passed on the 9th February,

1883, before Mr. Cyrille Tessier, Notary, under the Mousseau Government.

From the signing of the latter contract dates the motto of the Province of Quebec "Je me souviens."¹

1. The arms of the Province of Quebec, Ontario, Nova Scotia and New Brunswick were assigned by warrant of Her Majesty Queen Victoria, dated from the Court of St. James on the 26th May, 1868. Here is a description of the arms of the Province of Quebec as set forth in the royal warrant:

"Or, on a fess gules between two *fleurs de lis* in chief, azure and a sprig of three leaves of maple slipped in vert; in base, a lion, *passant, guardant, or.*"

In 1883, the motto "Je me souviens" was added to these arms; it most admirably expresses the *raison d'être* of the Canada of Champlain and Maisonneuve, as a distinct province in the Confederation.

Mr. Eugène Taché had drafted the plan of the front of the Quebec Legislative Buildings, and had introduced in it the arms of the Province with the motto "Je me souviens" of which he is the author and which was until then unknown. The plans and specifications drawn up by Mr. Taché, architect, Mr. J. B. Derome, engineer, and Messrs. Cousin, Trudelle, Saint Michel and other draughtsmen, served as a basis for and were annexed to the contract for the erection of the Legislative Building, passed before Mr. C. Tessier, Notary, on the 9th February, 1883, under the authority of an order-in-council of the 22nd January of the same year, and signed by Mr. Alphonse

The work on the Legislative Building under the contract of the 9th February, 1883, was finished in the autumn of 1886, under the Ross Government.

Charlebois, the contractor, of the one part, and on the part of the Government by Hon. A. Elisée Dionne and Mr. Ernest Gagnon, the former as Commissioner and the latter as Secretary of the Department of Public Works. The parties also signed the plans annexed to the contract on which the arms of the Province were drawn with the motto "Je me souviens," It may therefore be said that it is from the 9th February, 1883, when the contract for the construction of that portion of the Government Building was signed, that this motto "Je me souviens" assumed an official character.

MAIN FRONT

OF THE

BUILDING

OUTSIDE DECORATIONS

Like all modern architects, he who conceived the plan of this building is an eclectic. He has too much taste, however, and is too well educated to fall into that confusion of styles into which one is apt to fall nowadays; a confusion which can be tolerated in a building intended for ordinary purposes, but which should be avoided in a monument devoted to the patriotic labors of legislation and to the perpetuation of the historical glories of our country.

The style of the Government Buildings may be called the *Renaissance* style of the 17th century; for the revival of classical forms has manifested itself in many ways

in France, Germany, Italy, etc.; and these manifestations have been successively modified and have formed a species of secondary epochs in the general epoch.

The main front of the vast square of the Government Buildings is remarkable for the fine proportions of its central tower, dedicated to Jacques Cartier; for the purity of the lines of the fore parts added to this tower, one dedicated to Champlain, the other to Maisonneuve; for the elegance of the pavilions at the angles, and the entire ornamentation.

On the ground floor of the campanile or central tower is the principal entrance by which the Lieutenant-Governor proceeds to the Legislative Council to meet the members of both Houses of the Legislature, on the occasion of grand official ceremonies, at the beginning and end of each session.

In the centre of the entablature of the portico of the main entrance, the arms of the Province of Quebec, with the motto "Je me souviens" are carved in Deschambault

limestone. This entablature is supported on each side by double Ionic columns, of polished green granite from Quincy (Massachusetts) and by corresponding double pilasters of the same stone. To the right and left of this main entrance are pedestals built into the basement, in the form of piers intended for statues of great men of the present or future generations. The idea has been expressed that they should not be used for any of our contemporaries, during their life-time.

The niches in the masonry of the front of the campanile and of the central forefront will hold the statues of Jacques Cartier, the discoverer of Canada; of Champlain, the founder of Quebec; of Maisonneuve, the founder of Montreal; of Laviolette, the founder of Three-Rivers; of Pierre Boucher, Governor of Three-Rivers, an accomplished type of the old Canadian *seigneur*; then those of Father de Brebeuf, the great Jesuit martyr; of the Recollet Father Nicolas Viel, drowned by the Indians in the rapids since called Sault-au-Recollet; of *Monseigneur* de

Montmorency - Laval, the first bishop of Quebec; of M. Olier, the founder of the Society of St. Sulpitius and of that of Notre-Dame de Montreal; finally those of Frontenac, Levis, Wolfe and Montcalm, and of two celebrities of the nineteenth century, Lord Elgin and Colonel Charles Michel de Salaberry.

The arms of each of these personages, those of their family, of their town, or order, are carved in stone above each niche ¹.

The manner in which these niches and statues are disposed indicate a very clear perception of the main lines of Canadian history; in their distribution there is also a noticeable parallelism which denotes an experienced hand.

1. The mottoes of several of the personages have also been carved in stone. Here are some of them: Laval: "*Dieu aide au premier baron chrestien*;" Montcalm: "*Mon innocence est ma forteresse*, and "*Draconis extinc-tor*;" Elgin: "*Fuimus*;" de Salaberry: "*Force à superbe, mercy à foible*." The motto of the Jesuits: "*Ad majorem Dei gloriam*;" that of the Franciscans (Recollets): "*Absit mihi gloriari nisi in cruce D. N. J. C.*;" that of Levis: "*Dieu ayde au second Chrestien, Lévis*."

In the piers of each story and up to the walls of the attic of this main front, trophies, surrounded by oak leaves, cartouches, panoplies and floating draperies bear, carved in relief, the arms and names of the Governors and Lieutenants of the King : Montmagny, d'Ailleboust, d'Argenson, Tracy, Callières, Vaudreuil, Murray, Dorchester, Prevost, Bagot ; of the discoverers Marquette, Joliette, La Verendreye, La Salle ; of the intendant Jean Talon ; of the warriors Daulac, de Beaujeu, Hertel, d'Iberville.

The lantern of the campanile, consisting of a story of the Corinthian order and of an attic, is flanked at the angles by four small towers and is pierced by bull's eyes on each face.

One of these openings, on the main front, is masked by an escutcheon, elliptic in form, containing the Royal Arms carved in high relief. The key of the frame of this opening bears the monogram V. R., surmounted by an imperial crown.

Jacques Cartier's statue will be placed im-

mediately below in an *ordonnance* in the Corinthian style.

The transparent dial-plates of the clock in the campanile are lighted at night by an electric lamp in the interior of the tower. To the right and left of these dial-plates, torches with flickering flames, emblems of the flight of time and of life ever self-consuming, are carved in the stone.

The attics of the fore-parts joined to the campanile are divided into three arcades separated by Corinthian pilasters. In the central arcades are niches intended for the statues of Champain and Maisonneuve.

The pediment of the fore-part dedicated to Champlain is surmounted by a fine group in bronze by Mr. Philippe Hébert: "*Poetry and History*." Another bronze group by the same sculptor: "*Religion and Patria*" crowns the pediment of the fore-part dedicated to Maisonneuve.

In front of the main entrance, at the foot of the campanile, on the slope of the ground, is the monumental fountain dedicated to the

aboriginal tribes of Canada already referred to. Its portico, of the Tuscan order, is ornamented at the top by a bronze group representing an Indian family. At the very foot, at the back of the sheet of water formed by an almost elliptic basin, forty-five feet long and twenty-eight wide, a bronze Indian with a *nigogue* or fish-spear, spearing a salmon fish in the middle of a cascade, completes the ornamentation of this graceful piece of work.

The following statues executed by Mr. Philippe Hébert have already been placed on the front of the Legislative Building:

Campanile : Wolfe and Montcalm.

Champlain fore front : Frontenac, Elgin, Poetry and History.

Maisonneuve fore-front : Levis, Salaberry, Religion and *Patria*.

Fountain : An Indian family and Indian fish-spearer.

The models of each of these statues were approved by a committee appointed by the Government and consisting of Mr. Siméon

Lesage, Assistant Commissioner of Public Works; Mr. Eugène Hamel, artist, and the architect, Mr. Taché, Assisant Commissioner of Lands, Forests and Fisheries.

Rose granite pedestals, placed as a border on the fountain avenue, to the right and left of the basin, await twisted columns which, in Mr. Taché's designs, are surmounted by Grecian lamps. The columns and lamps will be of bronze.

CORNER STONE.

The corner stone of the portico of the main entrance (the plinth of the double columns on the left hand side going in) was laid on the 17th June, 1884. The *Événement*, of Quebec, published a description of the ceremony as follows:

FROM "L'ÉVÈNEMENT" of the 19th June, 1884.

"On Tuesday, at 3 p. m., His Honor the Lieutenant-Governor presided officially at the laying of the corner stone of the new Legislative Building.

“ In spite of the excessive heat, the ceremony had attracted a great many spectators to the spot, and those who had been invited did not hesitate to brave the sun’s rays. Amongst others present were the members of the Government, of both Houses of the Legislature and of the City Council. Besides the Lieutenant-Governor and the Prime Minister, who took an active part in the ceremony, we observed : Mrs. Ross, Hon. J. Robertson, Hon. L. O. Taillon, Hon. Jean Blanchet, Hon. E. J. Flynn, Hon. J. Wurtele and Mrs. Wurtele, Hon. P. Garneau and Mrs. Garneau, Hon. J. Gingras, Mr. Joseph Shehyn and the Misses Shehyn, Mrs. and the Misses Routhier, Hon. John Hearn, Mr. E. Taché and Mrs. Taché, Mr. Charlebois and the principal officers of the departments, etc.

“ The corner stone is at the base of one of the side pillars of the main entrance on the left hand side.

“ Flags of every kind floated in profusion and the whole scene was a splendid one.

“ The ceremony began with the following address presented to His Honor the Lieutenant-Governor by the Prime Minister, Hon. Dr. Ross :

“ To His Honor the Honorable Théodore Robitaille, member of Her Majesty's Privy Council for Canada, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, etc., etc.

“ MAY IT PLEASE YOUR HONOR :

“ I have the honor to request you, as the representative of Her Majesty the Queen, to proceed with the ceremony of laying the corner stone of this Legislative Building.

“ As head of the Legislature and of the executive power of this Province, it is your office to see to the maintenance of the political institutions of which this building is both the receptacle and the symbol.

“ May your participation in this ceremony be a pledge of the respect of the present and future generations for the authority of which you are the representative and for

the federal institutions to which the people of this Province are so justly attached.

“ (Signed),

JOHN J. ROSS,

“ *Prime Minister and Commissioner of
Agriculture and Public Works.*

“ QUEBEC, 17th June, 1884.”

The Lieutenant-Governor then came forward and deposited in the cavity of the corner stone a commemorative plate bearing the following inscription :

“ LEGISLATIVE BUILDING.

“ PROVINCE OF QUEBEC.

“ 17th June 1884.—47th year of the reign of Her Majesty VICTORIA I., Queen of England.

“ The Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Member of Her Majesty's Privy Council for Canada, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec.

The Honorable JOHN J. ROSS, Prime Minister and Commissioner of Public Works.

EUGÈNE TACHÉ, architect.

P. GAUVREAU and J. B. DEROME, architects of the building and directors of Public Works.

A. CHARLEBOIS, builder."

The Prime Minister then deposited in this cavity a photograph likeness of His Honor the Lieutenant-Governor, and some other articles. The Mayor put in the city directory for the current year.

His Honor the Lieutenant-Governor and the Prime Minister, one with a trowel, the other with a hammer, laid the corner stone, and the Governor declared it officially laid.

However, it will not be finally laid until Saturday next. It is intended to place in it all the Quebec newspapers containing an account of the ceremony and various other articles and documents connected therewith.

The ceremony ended with a most remarkable address delivered by His Honor the

Lieutenant-Governor, and which we have much pleasure in printing.

“ GOVERNMENT HOUSE,

“ QUEBEC, 17th June, 1884.

“ MR. PREMIER,

LADIES AND GENTLEMEN :

“ The action we have just performed in solemnly laying the corner stone of this, our new Parliament Building, is of great importance. The Province of Quebec has once more asserted its autonomy by its official representative.

“ In fact, what is this building whose erection we have just solemnized ? It is the Legislative Building, in which the representatives of our Province will deliberate and legislate in its name and for it.

“ In it the most important measures relative to its prosperity, its stability and its grandeur will be brought up.

“ In it the problems of its future will be discussed and resolved. There, all the dearest interests, from a social and religious point of view, will be protected. And its own children will preside over its destinies.

“ They will be the representatives chosen by it, entrusted with its confidence, who will labor to make laws for it and to maintain its government. In a word, this Legislative Building will be the sanctuary of our provincial autonomy.

“ Provincial autonomy, gentlemen, is a very great thing, a very precious prerogative of which we cannot be too jealous. It is our safeguard and our palladium. It is a good thing that there is a central government at Ottawa, powerful and respected, which groups the scattered forces together, which serves as a bond between the provinces of the Canadian Confederation, which gives an impetus to great undertakings, which encourages industry, trade and navigation, which has the necessary strength, prestige and resources to worthily repre-

sent our country in the concert of nations ; but, besides this central power, it is good also that there should be a local power, which, acting in a more limited sphere, should, if I may so express myself, have a more intimate jurisdiction and exert its watchfulness and control over the elements constituting the basis of our social order — property, civil laws, municipal organization, education, etc. This autonomy has been fully secured to us by the Confederation Act which has consecrated the principle of government decentralization.

“ The Province of Quebec, more than any other, should adhere to this tutelary principle, and it does so.

“ Of course, as it has been stated, it would be more convenient and less costly to have but one government and one administration. But, if it be true that we would have less to pay, we would also be less masters at home and less in a position to control our family affairs. Our Province has felt this and has spared nothing to assure the per-

petuity of its local institutions. It has generously made the necessary sacrifices to that end, and the erection of the buildings now occupied by the public departments and the new Legislative Building are a manifest proof of it.

“To those who may hereafter ask whether the Province of Quebec is attached to its institutions and to its provincial autonomy we may reply :

“Go and see the public buildings it has erected in its capital, and you will find that it intends to preserve that *self-government* which it has conquered after a century of struggles and combats.

“I was therefore right in saying that the laying of the cornerstone of our Legislative Building is an important event for us.

“I hope that this building will ever see practical measures elaborated ; that the assemblies held there will be inspired by national traditions ; that love of country will never cease to be their incentive and

guide, and that respect for justice and right will preside at their deliberations. Finally, I trust that all the laws they will enact will have for their result the happiness, prosperity and glory of our beloved province."

The following is the list of the articles deposited in the corner stone of the Legislative Building :

1. A metal plate, with inscription, deposited by His Honor the Lieutenant-Governor.

2. A metal crucifix and a photograph of the Lieutenant-Governor, with autograph, deposited by the Honorable Prime Minister.

3. A directory of the city of Quebec, deposited by the Mayor of Quebec.

Mr. Eugène Taché, the architect of the building, also deposited a statuette of St. Joseph in the cavity of the stone.

(From the "ÉVÉNEMENT" of the 21st June, 1884.)

"Copies of each of the French and English newspapers containing an account of the laying of the corner stone of the new Legislative Building were deposited in that stone at noon to-day, in the presence of Mr. S. LeSage, Assistant-Commissioner of the Department of Agriculture and Public Works, and of Mr. Ernest Gagnon, Secretary of the same department. Then an enormous stone, lifted by a powerful crane, was laid on that containing the newspapers and other articles deposited during the ceremony of last Tuesday. Mr. Pageau, architect, directed the operation."

INTERNAL DECORATIONS

On entering the first vestibule of the main entrance of the Legislative Building, one observes on the right hand side, carved in the Ohio sandstone, with which the walls of the vestibule are faced, the escutcheon of the Marquis of Lorne, with the Norman bark of the House of Argyle and the motto:

Ne obliviscaris. Below are the dates 1878-1883, indicating the term of the Marquis of Lorne as Governor-General of Canada.

To the left are carved the arms of the Marquis of Lansdowne, late Governor-General, with the motto: *Virtute non verbis*, and the dates 1883-1888.

Close by, to the left of the door leading to the inner vestibule, are the arms of the Honorable Théodore Robitaille, ex-Lieutenant-Governor of the Province, whose characteristic emblem is a dove with an olive branch in its beak, and the motto: *A ciel ouvert.* Below are the figures 1879-1884.

As a pendant to the latter blasonry, on the right, that of the Honorable Louis Rodrigue Masson, ex-Lieutenant-Governor, with his emblem, a head of a winged lion, and the motto: *Dieu aydant*, is carved in the sandstone facing. Below it are the figures 1884-1887.

The Marquis of Lorne and the Marquis of Lansdowne, Mr. Robitaille and Mr. Masson

were successively, the former, Governors-General of Canada, and the latter Lieutenant-Governors of the Province of Quebec during the erection of that part of the Government Buildings known as the Legislative Building. We have seen above that this was commenced in 1883 and completed at the end of the year 1886.

The black walnut wainscoting of the vestibules, ground floor and first and second stories of the Legislative Buildings are ornamented with chiseled and gilt arabesques, coats of arms and inscriptions of extremely remarkable taste and science. It is history written in heraldic language. On the ground floor are the arms and names of personages belonging to the first period of North American and Canadian history: Verazzani, Sebastian Cabot, de la Roche, de Caen, Roberval, Pontgravé, Poutrincourt, de Monts, Léry, de Chastes, Pontchartrain, Chateaufort, the Marchioness de Guercheville, Lauzon, Courcelles, Hocquart, Denonville, Bégon, Duquesne, the Duchesse d'Ai-

guillon, Madame de la Peltrie, Marie Guyart de l'Incarnation.

On a cartouche at the foot of the main staircase in the vestibule, traced out in gold, is a sun lighting up the world, with the motto : *Nec pluribus impar*, and the inscription : "Louis XIV." Facing it, and on another cartouche, are engraved the arms and the name of Colbert.¹

In the story above, and in similar positions, are the arms of George III of England and of his minister, William Pitt.

The visitor ascends a flight of stairs and history advances a century. With consummate art, the gilt arabesques run along the panels of the ramps and landing-places to the first and then to the second story, multiplying their varied and graceful designs and surrounding the coats of arms of personages belonging for the most part to a more recent period : St. Valier, Pontbriand, Beauharnois, La Galissonnière, La Jon-

1. Colbert's motto was : "*Pro Rege sæpe, pro patria semper ;*" "For King often, for Country ever."

quière, Longueuil, Coulon de Villiers ; Ramezay, Townshend, Amherst, Quesnel, Vallières, Sewell, Stuart, Panet, Baby, Taschereau, Bédard, de Léry, Lotbinière, Parent, Nelson, Lanaudière, Boucherville, Viger, Cuvillier, St. Ours, Bourdages, Plessis, Mountain, Blanchet, Laforce, Lartigue, Bourget, Rollette, Dambourgès, Duchesnay, de Gaspé, etc.

On the highest landing place of the main staircase, amidst an abundance of palms, picked out in gold on the panels of the wainscoting, shines the monogram of the Society of Jesus and the names of some of the Jesuit missionaries who have watered with their blood and fertilized by their martyrdom the soil of Canada and of North America, which, from that time, became Christian soil : Jogues, Lalemant, Rasle, Buteux, Garnier.

To the right are the names of the first historians of New France : Sagard, Lescarbot, Ducreux, Charlevoix ; to the left are those of modern historians : Garneau, Ferland, Christie, Bouchette.

The panels of the ramps also bear, traced out in gold and surrounded by arabesques, the name of "Lorne," with the arms and motto of the House of Argyle and of England; the name of "Lansdowne," with the arms of the Flahaut, the arms of the Chatellerault, and the motto *Sola nobilitas virtus*, as well as the names, arms and mottoes of our first Lieutenant-Governors.

The carving and tracings, in gold on black walnut, of the monumental doors of the Legislative Council and Legislative Assembly Chambers, as well as of the thrones of the Speakers of both Houses, are the admiration of all visitors.

The figures "1792," the date of the advent of constitutional government inaugurating the parliamentary system in Canada, and the figures "1867," the date of Confederation, are traced in gold on the two leaves of the great doors of both Houses, amidst most elegant palms.

The Legislative Council and Legislative Assembly Chambers are of the same dimen-

sions : sixty-seven feet long, fifty feet wide and thirty-three feet high.

Each Chamber is lighten up by two hundred electric lamps attached to the ceiling in the shape of a parallelogram.

The letter "C" (Canada), surrounded by wreaths of oak leaves moulded in plaster, serves as ornament and crown the smaller entrance doors of both Houses.

The ceilings and cross-walls are arranged to receive frescoes or other wall paintings.¹ The arms of England and or Old France with angels as supporters, figure in the many plaster decorations of these vast rooms.

1. Mr. Eugène Hamel has made sketches for the Government of two great historical pieces which will doubtless be painted later on the walls of the Legislative Building. The same artist has painted most of the portraits of the Speakers of the Legislative Council and Legislative Assembly which have been placed in the Chambers and in their vestibules : those of the Hon. Messrs. de Boucherville, Ross, LeMaire, de la Bruère, Fortin, Blanchet, Taillon, Beaubien, Turcotte, Würtele, Marchand. The portrait of Hon. Mr. Leblanc has been painted by Mr. Saint-Charles, and that of Hon. Mr. Starnes, by Mr. Alexander.

Here and there in several other portions of the building are placed :

The arms of England : "Quartered first and fourth gules with three leopards or, one above the other," with the motto "*Dieu et mon droit.*"

The arms of Scotland : "Or, in base a lion gules surrounded by a double tressure flory and counter flory or," with the motto "*Nemo me impune lacessit.*"

The arms of Ireland : "Azure with a harp or," and the motto "*Erin go Bragh.*"

And the arms of the old kingdom of France, the country from which came the ancestors of most of the inhabitants of the Province of Quebec : "Azure with three *fleurs-de-lys* or" and the war-cry "*Mont-Joye Saint-Denys.*"¹

1. Mont-Joye was the name of the Carolingian banner; Saint-Denys was the name of the Capetian oriflamme. The banner of the Carolingians was given by Pope Adrian I. to Charlemagne on the hill in Rome called *Mons Gaudii* (Mount of Joy), whence the name Mont-Joye was given to that banner.

The arms of Old France in the decoration of the Legis-

A Canadian author, writing of the buildings which form the object of this study, says:

“ Our historial or architectural monuments are very humble and petty compared with those of European cities. From an artistical point of view they have comparatively but a limited value. But it is otherwise with our Legislative Building — the Pantheon of French Canada — which would be an ornament even to the finest cities of France and Italy.

“ There is I know not what of strength and grace in this building which charms

lative Building have no political meaning. Canadians of French origin were definitively separated from their old mother country by the Treaty of Paris in 1763. The official and political ties, which united them to the country of their ancestors were then severed and the first French republic, the first empire, the restoration, the second republic, the second empire and the third republic occupy no place in their history. When Frenchmen and Englishmen from beyond the sea observe here the arms of Old France, they may find the explanation of this species of anachronism in the motto of the Province of Quebec “*Je me souviens.*” There is no other.

and captivates the eye. That roof, so much admired by Princess Louise and which recalls that of the Tuileries,¹ that elegant and majestic campanile, those pavilions where the lilies are scattered with a lavish hand, resemble nothing to be seen elsewhere on our American soil.

“All this architecture is truly French; with, in addition, a peculiar character of its own in which the learned, original, distinguished and very Canadian personality of the architect, Mr. Eugène Taché, manifests itself.”

LATERAL FACES.

The masonry work of the three sides of the building facing on *Grande Allée*, St. Augustin and St. Julia streets was commenced in 1877. They were interrupted in the autumn, then resumed in the spring of 1878. The figure “1878,” on the fore-front in the centre of the side facing *Grande Allée*,

1. It was to the dome of the central pavilion facing Grande Allée that this allusion was made. The roof of the main building was built only after the departure of the artist princess.

indicates the year when the stone bearing that figure was laid there and not the year when the work was commenced.

Above the figure is the monogram of Her Majesty the Queen of England, "V. R.", carved in stone, surrounded by a crown of oak leaves and ornamented with rays. To the right and left are the letters "D" and "L" surrounded by laurel branches, standing for the names of the Earl of Dufferin and the Marquis of Lorne, who were successively Governors of Canada while this side was being built. The letter "D" is surmounted by an earl's coronet, and the letter "L" by that of a marquis.

The entrance on this side facing *Grande Allée*, with its Ionic pilasters and its ornaments of such pure taste is one of the best details of the whole building. It is a charming episode in this fine poem.¹

1. Chevalier Falardeau was never tired of contemplating the side facing on *Grande Allée*. "It is an admirable palace," he would say, "which would be an ornament in the finest of our Italian cities." The main front of the building was not built then (1882).

Panoplies placed above this door, to the right and left, contain, carved in relief, the arms of the first two Lieutenant-Governors of the Province under Confederation : Sir Narcisse Fortunat Belleau and Honorable René Edouard Caron.

Each of these coats of arms bears its characteristic emblem as a crest.

Sir N. F. Belleau's escutcheon is surmounted by an owl ; the motto is *Je veille*. Mr. Caron's escutcheon is surmounted by a *fleur-de-lis*, and the motto is *Suaviter in modo, fortiter in re*. Each escutcheon bears a knight's helmet.

On the side facing St. Augustin street are similar panoplies in the piers of the first story. The one on the right of the doorway, bears the arms of Mr. Caron's successor, Hon. Luc Letellier de St. Just, with a knight's helmet and surmounted by a hand as a crest. The motto is *Hæc manus ob patriam*. In the other panoply (to the left of the entrance) were carved, in 1895, the arms of Sir Adolphe Chapleau, the

present Lieutenant-Governor of the Province of Quebec. These arms are as follows :

“ Argent on a fess azure, two barrulets of the same, one in chief, the other in point, and three lions' heads, sable, erased and langued gules. In *surtout*, the arms of the Province of Quebec: Or, on a fess gules charged with a lion *passant, guardant*, or, and two *fleurs-de-lis* azure in chief, and a sprig of three maple leaves slipped in vert.”

Motto : “Toujours pour elle.”

The escutcheon has a knight's helmet and as a crest three maple leaves, vert.¹

The arms of the Honorable Auguste Réal Angers, sixth Lieutenant-Governor of the Province of Quebec under Confederation,

1. In heraldry, as every one knows, colors are indicated on stone, marble, bronze and wood by hatches traced according to conventional rules. Thus, red (gules) is represented by vertical lines ; blue (azure) by horizontal lines ; green (vert) by diagonal lines from right to left ; purple by diagonal lines from left to right ; black (sable) by horizontal and vertical lines crossed ; gold (or) is represented by dots ; silver (argent) by the absence of all hatches or incrustation (a plain ground).

have been carved, in 1896, in one of the panoplies of the side facing St. Julia street. They are as follows: "Quartered saltierwise first and fourth azure with a star, argent, second and third, or, with a rose gules slipped in vert; in surtout gules a cherub's head winged, with the same for crest."¹

The motto is: *Par droicts chemins.*

The three lateral faces of which we have spoken have each a central pavilion projecting from the general line, surmounted by an attic serving as a base for a large four-sided cupola, pierced with dormer windows on the outer side and on the side facing the yard. The transverse bays of these cupolas are flanked by chimneys whose proportions and elegant forms embellish the cupolas themselves.

The entrances of the central pavilions of the lateral faces above mentioned are ornamented with a portico of the Ionic

1. Mr. Angers' ancestors used to sign their name "Angest" (little angel), hence the cherub's head in the centre of the shield.

order with pilasters imbedded in the rustic quoins of the ground floor. The architect has very happily introduced national emblems in them; thus the freize of the entablature of this portico is ornamented with a lion *passant* between two *fleurs-de-lys* and the key of the archivolt bears three maple leaves slipped, which make up the various constituents of the arms of our Province.

The panels of the arched doors of these entrances are ornamented with boughs and laurels.

At each angle of the square formed by the building, a pavilion, projecting centrally, supports on one side a raised roof on which are *fleurs-de-lis*, and, on the other side, a stone dormer artistically carved containing a monumental clock.

Escutcheons of Deschambault stone, on which the arms of the Province are carved, and surmounted by the Royal Crown, stand on the top of the dormers containing the clock-faces. Each of these escutcheons has, as supports two enormous beavers sitting

erect, which gives an original and national character to this ornamentation which is quite conformable to heraldic and classic rules.

The four pavilions at the angles of the building, each contain an entrance of limited proportions with Ionic pilasters, consols, cornice and cartouche, on which the Provincial arms are carved.

Two large arched gateways in the fore-front of the side facing St. Julia street, give access to the courtyard. The panels of these gateways are ornamented with crowns of oak leaves.

The entrance in the central pavilion on *Grande Allée* leads to the offices of the Lieutenant-Governor and the various public departments.

At the top of the large dormer in the front of the cupola of this pavilion is a flag-staf on which the British flag is hoisted whenever the Lieutenant-Governor of the Province comes to his office, and which remains hoisted as long as Her Majesty's representative is in the building.

For some years past, the doors of the sides facing on St. Julia and St. Augustin streets have not been used, in order to watch more strictly the entrance and departure of persons having access to the offices or other parts of the building.

The Provincial Police are charged with the guarding of the building and its approaches. They have special quarters in the basement on the side facing St. Julia street. Signals to the constables on duty are given by electric wires.

MATERIALS AND CONSTRUCTION—TOTAL COST OF THE BUILDINGS AND GROUNDS.

The Government Buildings are built of incombustible materials with the exception of the roof, whose frame-work is of wood as well as the roof itself. The latter is covered over with galvanized iron with ornaments of hammered zinc as already stated.

The green sandstone used in the basement was taken from the Levis quarries. The stone of the facings of the outer walls

came from the Deschambault quarries, that of the facing of the walls of the court-yard comes partly from a quarry at Murray Bay and partly from a quarry at Terrebonne.

The iron beams and other metal work used in the floors and the tiles of the flooring came from Belgium.

The apparatus for heating with hot water throughout the building up to the attics was put in by the firm of Mitchell, of Montréal.

The elevators of the Legislative Council and Legislative Assembly are on the Otis system, which is an ingenious application of Armstrong's hydraulic lift.

The bell, clocks and dials in the campanile and angle pavilions were put in by Mr. Cyrille Duquet of Quebec.

It would take too long to give the names of all the artisans and workmen to whom the contractors confided the execution of the difficult portions of the work. We may, however, mention Mr. Vincent and Mr. Cedrat, stone carvers, who, from Mr. Ta-

ché's drawings, performed their task with remarkable success; Messrs. Gingras & Frère, who made the staircases, and Mr. A. Barbeau who did the gavanized iron and zinc work of the roof.

The wood-carving was done by Mr. Berlinguet, jnr., M. L. Moisan and Mr. J. B. Côté.

The total cost of the Government House, that is of the Legislative and Departmental Buildings, including the amounts paid for the construction of the fountain and the granite wall around the grounds and the purchase of the "cricket field," the old skating rink and part of St. Eustache Street, the leveling and embellishing of the grounds, the cost of the statues on the main front and fountain, etc., etc., is \$1,669,249.16 (one million, six hundred and sixty-nine thousand two hundred and forty-nine dollars and sixteen cents).

Two accidents have increased the cost of the building, viz: 1stly, the destruction by fire of the old Parliament Building, near

the archbishop's palace, which occurred on the 19th April, 1883, necessitating the expense of temporary quarters in the building under construction for the following session of the Legislature ; and 2ndly, the double dynamite explosion caused by criminal hands, on the 11th October, 1884, and which necessitated the rebuilding of a portion of the edifice.



THE STATUES AT THE KERMESSE

For a long while, the only two statues on the front of the Legislative Building were those of Frontenac and Lord Elgin. Frontenac is represented by the sculptor in the attitude he must have assumed when he gave his proud answer to Phipp's envoy : " Go and tell your master that I will send my reply by the mouth of my cannon," and a small cannon is shown on the hero's right side. Elgin, " the friend of Canadians," holds in his hand the celebrated Bill of Indemnity which he signed in spite of the angry shouts of the riders who burned down the Parliament Buildings and threw eggs and stones in the face of the noble lord (Montreal, 1849).

These two statues are the subject of the following article which was printed in a serial called *La Kermesse*, published in connection with a *Kermesse* or great fancy fair held for a charitable institution in 1892.

What I am about to relate is so very strange that I wonder whether my readers will follow me to the end of my story.

Frontenac, the bronze Frontenac, put up by the Province of Quebec in a niche, with a cannon

Well ?

Well, he came down from the front of the Parliament Building and went to the *Kermesse* !

He had been talking about it all the previous evening with Lord Elgin, who had finally consented to follow him.

“Bruce,” said he, “you must recollect a good many people still in Quebec. Come, it will amuse you ; only, you wont be able to go incognito. It is different for me. They published a print of a bishop as my portrait, and thanks to that lucky mistake, no one will recognize me. I want to go and have a look at those English ladies who now reside in my old capital of two centuries ago.

“Those English ladies! You are mistaken, nearly everybody speaks French....”

“Ha! there is Baptiste.

“Baptiste! Baptiste!” called out Frontenac.

“What do you want, Sir?”

“Bring me a ladder. I am going down town to night.”

“All correct, Sir.”

“Hum, multered Elgin, on the contrary it seems to me far from correct.”

“Are you coming with me, Bruce?”

“You have only to slide down, my lord,” said Baptiste.

“Come, hurry up, my friend.”

“I follow you, said Lord Elgin,” leaping down.

The two old governors looked into each other's faces and shook hands; then they walked towards Grande Allée.

When they got near St. Louis Gate, Frontenac stretched out his arms towards the upper town and muttered between his teeth :

“That miscreant Ramezay, who capitulated just as Levis was about to arrive; at the moment when the English were to be caught between two fires; in spite of Vaudreuil, of Joannès, of La Rochebeaucour; in spite of common sense! No he was not a Frenchman, he was a Scotchman

“Buade, Buade, speak not against the Scotch, they have more than once shown themselves your friends.

“You at least were one. I often feel inclined to lean over so as to see you sign your bill of indemnity in spite of the clamours of the Upper Canadians and the omelette-makers in Montreal.”

*
* *

By this time they had reached the pavilion where all the beauty and fashion of the city meets nightly and where is held that brilliant assembly designated by a Flemish or Dutch name: the *Kermesse*.

Frontenac retained his stiff manner of old and his bronze eye-brows frowned sternly

when the door-keeper asked him for his entrance money, five cents.

“Take my hat and hold your tongue,” he said. The door-keeper had never seen such a hat and found it heavy. He did not ask Elgin for his money : the good governor had such a lordly air and such a pleasant smile...

As the two heroes entered the room their eyes were dazzled by the electric light.

“I cannot get accustomed to that machine,” said Frontenac. “Besides it is a long time since I have seen ladies so close and it all dances before my sight like fire-flies...—*O la Divine! la Divine!* thy portrait is at Versailles where no one knows thee in thy garb of Minerva. As for me, at least, my memory still lives and I am called by my name. Thou didst dread the poor *Chateau Saint-Louis* and Quebec's rugged rock ; but here thou wouldst have been queen.... Champlain's wife, d'Ailleboust's wife and Denonville's wife had not the same aversion and their names are venerated and glorified. A Minerva, a woman of

fashion, when she bore the name of *Comtesse de Frontenac*; when her husband carried terror among the Iroquois, defeated hostile fleets and lorded it over a country ten times larger than France!.....”

“Will you take something?” gracefully asked a young lady from the refreshment table.

“I will take flags from the enemy,” said the old warrior in thundering tones, “and hang them up myself in the cathedral.” Then, lowering his tone, he said:

“Thank you, *belle demoiselle*.”

The *belle demoiselle* was as pale as a ghost and trembled in all her limbs. The man of bronze tried to smile.

“Pardon me,” he added, “I am getting very cross since I am stuck up in that niche. Here is some stamped paper which you can easily get changed by applying to your great collector and numismatist Cyrille Tessier. It is worth fifty *livres*. Take a ticket in the Tombola for me and try to win a trip to Europe. I would not be sorry

to have a chance to speak my mind to those rascals who have upset everything in Paris and expelled my good friends the Franciscan monks from their convents. Then I would like to go to Versailles to call up the shade of Louis the Great and . . . to see the portrait of *La Divine*."

*
* *

Elgin had left his companion and was chatting quietly with a lady whose pleasant face and white hair had first attracted his attention.

"I think I recognize you, madam", said the noble lord. "Are you not related to Mr. K . . . , one of the *habitués* of Spencer Wood, some forty years ago ?

"Yes, Your Excellency," replied Madame B . . . with her cheerful smile.

"I think you are the only person I know here to-night. You were very young when I lived in Quebec and used to pay a visit every week to my old friends in St. Louis street, Mademoiselle Baby and Mademoi-

selle de La Naudière. Do the people like Lord Stanley ?”

“ I think so. Like you, he refuses to give his support to fanatics, and in this he shows himself a devoted servant of the English Crown. Lady Stanley is charming and most *distinguée*.

“ Do you like being in your niche ?”

“ Yes and no. I see things which pain me, while others give me pleasure. As far as possible, I look upon what is beautiful and I close my eyes to what is ridiculous.”

“ Ah ! then, my lord, you must”

The Governor smiled in a kindly manner.

“ If Hébert had given me a hat, like Frontenac, I would have preferred it. I suffered greatly from cold last winter, but not so much as Madame Micmac, my neighbour. By the way, could you not spare me a blanket for the little savage in the Indian Group ? It is really pitiful to see him. I often hear him cough and I don't understand how Hébert—Who are those two clergymen ?”

“ *Monseigneur Paquet* and *Monsieur Rous-
sel* of the Quebec Seminary.”

“ Yes, I recognize them now ; they are the first two graduates of Laval University and I myself handed them their diplomas of Bachelor of Arts at the grand inaugural ceremony at Laval University on the 21st September 1854, in the presence of my cabinet-ministers, of all the Canadian Catholic bishops, of the officers of garrison and of an immense audience. Beside me stood *Monseigneur Turgeon*, Rev. Mr. Casault, the rector, and Bishop de Charbonnel who had first delivered an admirable address.”

“ You also, my lord, made a speech that day which was much spoken of. Every body was pleased to hear you speak such good French and so fluently.”

*
* *

A group of men stood a little apart. They surrounded Frontenac whom they had recognized by his dress and questioned him about Louis XIV, Colbert, Champigny,

Phipps and the Canadians of the latter end of the 17th century.

At that moment the half past nine o'clock gun thundered from Cape Diamond bastion.

"My gun firing of its own accord!" laughingly exclaimed Frontenac. "It is time to go back to our places."

"So soon," said a young journalist, a future member of the Royal Society who, meanwhile, had charge of the local news column in a morning paper. "Leave us at least a memento of your visit."

"A memento? I am quite willing. I will give you a counsel:

"Honour simplicity and frugality.

"There is too much luxury in this country and too much feasting in Quebec.

"Frugality is the virtue of powerful races.

"Imitate your fathers who lived in the heroic days of Canada. Remain simple, sober, religious; you are already a people, you will become a nation."

“As to politics?....” said the journalist.

“As to politics, be on your guard against the *Bastonnais*. Remain faithful to England for you owe her allegiance. Respect the rights of others; but insist upon your rights being respected. Let there be no yielding on that point! Remember that the flag held by a firm hand is the only one that is respected.”

The veteran had drawn himself up to his full height; on his features shone a look of incomparable majesty, softened by paternal regard. Taking Elgin's arm, he said: “Let us go now.” Then turning to the door-keeper, he said: “Give me my hat and take this medal called *Kebecca liberata*: Judge Baby will give you ten pounds for it.

*
* *

An hour later, Elgin, standing in his usual place, recalled to mind all the incidents of the evening and tears coursed down his bronze cheeks while he repeated

this passage of his famous speech at the inauguration of Laval University :

“ When, at night, a misty veil covers the firmament and hides the stars from mortal eyes, think not that those heavenly bodies have quenched their fires. Wait and soon the breeze will scatter the clouds and the bright stars will shine in the azure with a new and more radiant brilliancy.

“ When, with soul oppressed, and heart disturbed by passions, you no longer see the sublime light of Faith, await in prayer and do not allow yourselves to be overwhelmed by doubt. Soon a divine breath will dispel the darkness and eternal truths will appear to your minds more luminous and more evident than ever.

.....

“ Yes,” he murmured, “ it is quite true : I have a French heart in a Scotch bosom.... I would have liked to have died in Quebec. My whole being is moved at the recollection of the past, and my ancestors of Normandy and the Isle of Saints have

bequeathed me traditions and beliefs which, without my knowing it, have penetrated to the very marrow of my bones."

.....

.....

"My good Canadians," said Frontenac, "how they have remained Christian and French!... This *Kermesse* has been organized for a branch of the Hospitaller Sisters established at Notre-Dame-des-Anges by my friend Bishop de Saint-Vallier; or rather for the infirm, the poor, the unfortunate. God be praised! old France is not dead yet. But they! Iberville, Sainte-Hélène, all the society of *Chateau Saint-Louis*, where are they? Is that their knell I hear tolling in the air? Midnight rings out from the Tower clock.

"The sky is dull and cold. The lonely moon
Grudgingly bestows her rays on earth;
The forest wind utters a heart-rending cry;
The waves of the St. Lawrence sound like a wailing voice,
And the brazen throated bell tolls from hour to hour
Its resounding knell in the cloudy sky."

Long did the old Governor speak. In spite of Nature's gloom, there was a joyfulness in his voice, and when dawn brought out the undulating peaks of the Laurentians, in the north, the echoes of the fountain and of the campanile repeated for the last time: "O my good Canadians!"

E. G.

Liste des gouvernements de la province de Québec depuis l'établissement de la Confédération.

Ministère Chauveau.....	1er juillet..	1867.
Ministère Ouimet.....	27 février..	1873.
Ministère de Boucherville....	22 septembre	1874.
Ministère Joly.....	8 mars.....	1878.
Ministère Chapleau.....	31 octobre..	1879.
Ministère Mousseau.....	1er août....	1882.
Ministère Ross.....	23 janvier..	1884.
Ministère Taillon.....	22 janvier..	1887.
Ministère Mercier.....	29 janvier..	1887.
Ministère de Boucherville....	21 décembre.	1891.
Ministère Taillon.....	16 décembre.	1892.
Ministère Flynn.....	11 mai.....	1896.
Ministère Marchand.....	24 mai.....	1897.



Liste des membres du Conseil Exécutif de la province de Québec (1er juillet 1897).

Les honorables MM. F.-G. Marchand, J. Shehyn, J.-E. Robidoux, H. Archambault, G.-W. Stephens, F.-G. Miville Dechéne, S.-N. Parent, Ad. Turgeon, J.-J. Guerin et H.-T. Duffy.

TABLE DES MATIERES

Au lecteur.....	3
NOTES SUR L'HOTEL DU GOUVERNEMENT.....	5
Le terrain.....	5
Données générales relatives à l'édifice.....	8
Plans, devis et contrats.....	11
<i>Façade principale de l'édifice</i>	14
Décorations extérieures.....	14
Pierre angulaire.....	22
Décorations intérieures.....	33
<i>Façades secondaires</i>	43
Matériaux et construction. — Coût total de l'édifice et des terrains.....	50
LES STATUES A LA KERMESE.....	55

To the Reader.....	71
NOTES ON GOVERNMENT BUILDINGS IN QUEBEC.....	73
The Grounds.....	73
General data relative to the Buildings.....	76
Plans, specifications and contracts.....	79
<i>Main front of the Buildings</i>	83
Outside decorations.....	83
Corner Stone.....	90
Internal decorations.....	100
<i>Lateral faces</i>	109
Materials and construction.—Total cost of the Buildings and grounds.....	116
THE STATUES AT THE KERMESE.....	121

Les gouvernements de la province de Québec.....	135
---	-----

SAINT-JOHN